

# **René Bidouze**



**Le parcours de trois quarts de siècle  
d'un fonctionnaire  
dans le mouvement ouvrier**

**Génération de militants**

# Avant-propos

Sur beaucoup d'événements ou d'épisodes de notre histoire, on dispose d'ouvrages d'entretiens généralement rédigés par des journalistes avec des personnalités du monde politique, syndical, associatif, de mémoires ou de souvenirs personnels.

Les questions et les réponses présentent, même dans les prestations de qualité, les défauts bien connus de la mémoire et des témoignages.

L'analyse critique, la confrontation des témoignages qui ont souvent le mérite de révéler des faits qui resteraient ignorés, la correction des oublis parfois délibérés, la réfutation des affirmations erronées, le recours à tous les moyens concrets de la recherche, notamment les archives et documents sont indispensables.

Dans mes écrits concernant l'histoire de la Fonction publique et celle du syndicalisme, ceux qui s'appliquent aux périodes au cours desquelles j'ai exercé des responsabilités administratives, syndicales ou politiques sont pour une part des témoignages dans la mesure où ils reflètent ma connaissance directe des faits et mon implication personnelle. Mais ils n'ont jamais eu pour objet de décrire mon parcours et n'ont revêtu en aucun cas un caractère autobiographique dès lors qu'il s'agissait essentiellement d'une contribution à l'histoire de la fonction publique et du syndicalisme des fonctionnaires que je m'efforçais de mener selon les méthodes et contraintes de la recherche historique.

Mon parcours, ne présente en soi qu'un intérêt secondaire. Il n'en a pas moins fait l'objet de notices biographiques au Who's who, au Dictionnaire biographique européen, à celui du Conseil d'Etat, au Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (Maitron), à l'Encyclopédie Wikipédia. Mais surtout, il peut être appréhendé selon un angle d'investigation faisant une plus large place d'une part à la réflexion personnelle sur les idées, sur les formes d'organisation, sur les rapports humains du mouvement ouvrier (Parti communiste, CGT et diverses formations progressistes) qui a caractérisé mon engagement pendant une longue période de trois quarts de siècle, d'autre part au témoignage sur les personnalités du monde social que j'ai rencontrées.

A partir des années 1980, on a senti, notamment dans des publications et colloques sur l'actualité de la Charte d'Amiens de 1906, ou dans des colloques consacrés au cinquantenaire de l'ENA (1995) et du statut général des fonctionnaires (1996), un certain développement d'études et interventions émanant principalement de juristes ou de spécialistes de science administrative. Se citant mutuellement dans une sorte de circuit fermé, et se référant à des témoignages unilatéraux et contradictoires, certains de ces textes font des analyses qui suscitent de sérieuses réserves. Ils présentent, en effet, une gamme d'interprétations plus ou moins respectueuses de réalités historiques appréhendées de seconde main, et sont frappés d'outrances simplificatrices. Une étude exhaustive apporterait une illustration saisissante de ce phénomène que le talent des auteurs ne saurait occulter.

Les travaux de Jeanne Siwek-Pouydesseau présentent des analyses générales et des réflexions qui se rattachent aux questions générales de l'Etat, des conceptions de la fonction publique, des rapports entre les pouvoirs publics et les fonctionnaires qui peuvent donner lieu

à débat. Ils donnent des orientations, de l'organisation et des relations internes du mouvement syndical des fonctionnaires, des interprétations dont certaines d'entre elles sont de seconde main et n'ont pas la rigueur qu'on pourrait souhaiter.

La fonction publique aurait été absente des publications et colloques de l'Institut CGT d'Histoire sociale si je n'avais livré des articles et communications et qu'elle est le seul des grands secteurs qui soit encore dépourvu d'un Institut « professionnel » CGT.

Une question me paraît d'une importance singulière dans l'Histoire générale de la CGT et de ses organisations dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle, celle de l'équilibre des « sensibilités politiques » au sein de leurs instances, de leurs rapports avec le PCF et des conséquences sur l'organisation et l'action du mouvement social. Le fait que cette question est éludée, abordée par des témoignages partiels ou contradictoires ou donne lieu à des insinuations plus ou moins acceptables, est en train de polluer le sujet qui nous intéresse ici. Pour une saine appréciation, une bonne connaissance de la longue histoire du mouvement ouvrier est indispensable. Cette histoire ayant connu des expressions diverses, il est utile de les étudier pour en faire le moment venu une synthèse générale. Vaste programme ! Au surplus, il conviendrait de ne pas négliger les relations de la FEN, de FO, de la CFDT avec le pouvoir politique, ainsi que les visées hégémoniques du Parti socialiste à certaines époques qui devront faire l'objet d'une étude aussi approfondie que possible.

## Première partie

### Le syndicalisme des fonctionnaires de 1948 à 1978

Mon témoignage étant conçu comme complément et illustration des analyses historiques antérieures, il paraît utile, pour ce qui concerne la partie relative au syndicalisme, de le faire précéder- faute de mieux s'agissant d'un ouvrage depuis longtemps épuisé- d'une référence à la Table des matières du deuxième volume de *Les fonctionnaires sujets ou citoyens* dont la Première partie s'achève par un « *Regard sur la décennie 1948-1958* » et la seconde par un « *Regard sur la décennie 1958-1968* » et dont la Deuxième partie traite *Le syndicalisme des fonctionnaires de 1968 à 1981*.

#### La décennie 1948-1958 » ( pages 125-131)

Première partie- De la scission syndicale à la fin de la IV<sup>e</sup> République

- 1- Les lendemains de la scission syndicale (1948-1949)
- 2- Lutttes pour le minimum vital, la paix, les libertés (1949-1951)
- 3- L'ère des « complots » ( 1951-1953)
- 4- Les grandes grèves d'août 1953 et leurs suites (1953-1954)
- 5- L'époque des « rendez-vous » (1954-1955)
- 6- Du gouvernement de « Front républicain » à l'agonie de la IV<sup>e</sup> République (1956-1958)

## **La décennie 1958-1968 ( pages 237-241)**

Deuxième partie -Des débuts de la Ve République au mouvement de mai – juin 1968.

- 1- Les premières années du pouvoir gaulliste (1958-1959)
- 2- Le mouvement syndical face à la guerre d'Algérie (1959-1962)
- 3- « Remise en ordre des rémunérations » (1960-1962) et révisions indiciaires
- 4- La mise en place de la politique des « masses salariales » (1963-1964)
- 5- Lutttes coordonnées des secteurs public et nationalisé (1965-1966)
- 6- Deux thèmes nouveaux de la lutte syndicale : la fiscalité, la réforme administrative
- 7- Accord CGT-CFDT et lutttes interprofessionnelles (1966-1967)
- 8- L'année 1968

## **Le syndicalisme des fonctionnaires de 1968 à 1981(pages 245-373)**

Troisième partie

- 1-L'après-mai 1968 (1968-1970)
- 2-L'enfantement douloureux de la politique contractuelle (1971-1972)
- 3-Evolution et conflits internes du mouvement syndical CGT des fonctionnaires ( 1972-1974)
- 4-Le pouvoir et les « réformistes » s'installent dans la pratique des accords salariaux (1973-1974)
- 5-Les grandes luttes de l'automne 1974
- 6-La fonction publique, enjeu et terrain de luttes
- 7-La politique contractuelle en question ( 1976-1977)
- 8-Après la rupture de l'union de la gauche (1977-1981)

## **Génération de militants**

Plusieurs générations de militants et de personnalités se sont côtoyées dans ces époques. La première, qui est celle de Benoît Frachon, Léon Mauvais, Alain Le Léap, Jacques Pruja, Léon Rouzard a disparu. Il en est assez largement de même de la seconde - dont je fais partie ainsi que Georges Séguy - qui est celle d'Henri Krasucki, Georges Frischmann, André Berteloot...

Ces militants ont vécu des événements qui ont profondément marqué notre Histoire sous trois Républiques, le Front populaire, la Seconde guerre mondiale, la Libération, la scission syndicale, la guerre froide, les grandes dates de la bataille sociale, les espoirs et les désillusions d'une époque.

Tous sont d'origine modeste, engagés très jeunes dans le mouvement social, restés fidèles à leurs convictions, mais chacun a connu un itinéraire, une histoire personnelle, des influences, des conflits et des crises qui ont marqué sa personnalité.

Dans ma relation personnelle avec les personnalités du mouvement social, c'est ma rencontre avec Henri Krasucki qui, pendant une trentaine d'années à partir de 1958 est apparue la plus forte et la plus

durable, et a connu des moments d'intense collaboration et de fraternelle amitié. Il tient donc une place particulière dans cette approche, qui découvre tout à la fois une facette méconnue de sa personnalité et des aspects généralement négligés de l'Histoire sociale. J'atteste qu'il fut un des dirigeants confédéraux de la CGT les plus attentifs et les plus ouverts aux problèmes généraux de la fonction publique, aux évolutions du syndicalisme des fonctionnaires et à sa place au sein de la CGT.

Ce témoignage me laisse une entière liberté critique sur d'autres épisodes de l'histoire du syndicalisme, ou une position d'expectative sur des événements auxquels je n'ai pas participé, notamment dans les années 1980-1990 (évoqués dans l'ouvrage de G. Séguy, « Servir »). Mais rien ne peut ternir le souvenir que j'ai gardé de la hauteur de vues d'Henri Krasucki, de son courage et de son respect humain dans les circonstances qui font l'objet de la présente note.

On sait bien que chaque génération assume ses responsabilités dans les conditions de son époque. Mais l'Histoire est une création continue.

### **La maison des fonctionnaires : 10 rue de Solférino**

Les journaux télévisés montrent parfois des personnalités politiques franchissant les grilles de l'immeuble situé au 10 rue de Solférino, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, des réunions de militants ou de rassemblements de soirs d'élections.

Personne ne peut ignorer que là se trouve le siège du Parti socialiste. Mais qui sait ou se souvient qu'il fut celui du mouvement syndical des fonctionnaires pendant près d'un demi-siècle ?

La Fédération des fonctionnaires créée en 1909 regroupait au lendemain de la Première guerre mondiale des associations transformées en syndicats malgré l'interdiction gouvernementale et la jurisprudence draconienne du Conseil d'Etat. Elle avait adhéré à la CGT en 1920, puis l'avait quittée pour sauvegarder son unité et l'avait de nouveau rejointe en 1927. Elle était installée à l'angle des rues de Lille et de Poitiers.

Forte de ses 300.000 adhérents, d'un hebdomadaire à grand tirage *La tribune des fonctionnaires*, dont le premier numéro était sorti en 1913, elle fit l'acquisition en 1934, quelques mois avant la réunification de 1935-1936, grâce aux fonds recueillis par souscription auprès des fonctionnaires et agents publics, de cet immeuble situé, à l'angle du 10 rue de Solférino et du 94 rue de l'Université, qui appartenait alors à la famille du prince de Broglie.

Ainsi le mouvement syndical des fonctionnaires restait dans le quartier des ministères et des ambassades, à proximité de la Chambre des députés.

En 1940, après la dissolution des syndicats, le gouvernement de Vichy s'est emparé de ce siège pour y installer les services de son ministère de l'Information.

En août 1944, un groupe de résistants a exécuté sur place le sinistre Philippe Henriot, porte parole de la collaboration. Quelques jours plus tard, un groupe des FTP (Francs tireurs partisans) a repris

possession de l'immeuble où la Fédération des fonctionnaires s'est immédiatement réinstallée. (Ces événements ont été marqués par une plaque commémorative fixée sur la façade en 1964).

Après la scission de 1947-1948 la maison a abrité l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT, la Fédération de l'Education nationale, et plusieurs fédérations et syndicats nationaux autonomes ou même affiliés à FO. Elle était gérée – dans des conditions qui bravaient la division syndicale - par un comité réunissant les représentants des organisations qui y avaient leur siège.

En face, au 5 de la rue de Solférino, se trouvaient, pendant « la traversée du désert » les bureaux du général de Gaulle.

En 1978, le projet de rénovation et de transformation en une Maison commune de l'ensemble du mouvement syndical des fonctionnaires s'étant heurté à d'insurmontables difficultés administratives et financières, la vente a été décidée. C'est une mutuelle de retraite des instituteurs qui s'est portée acquéreur et revendra son siège, quelques années plus tard, au Parti socialiste.

Dans l'exercice de mes responsabilités syndicales, j'ai siégé au 10 rue de Solférino de 1958 à 1978. De 1963 à 1970, j'ai occupé le bureau dans lequel Philippe Henriot avait été exécuté, et de 1970 à 1978 le bureau central auquel on accédait par le grand escalier où, dit-on, Charles Laurent, secrétaire général pendant 35 ans, de 1909 à 1946, avait placé un « huissier à chaîne », comme dans les palais ministériels. Président du comité de gestion de la « maison des fonctionnaires » en ma qualité de secrétaire général de l'UGFF, j'ai présidé à la vente de cet immeuble chargé d'histoire syndical

## **Deuxième partie**

### **Le parcours d'un fonctionnaire dans le mouvement ouvrier**

#### **Enfance et jeunesse en Béarn**

Lorsque je suis né, en décembre 1922 à Jurançon (Basses-Pyrénées) mon père, âgé de 25 ans, était un grand invalide de la guerre de 1914-1918 qui avait repris son métier d'ouvrier sabotier. Ma mère, âgée de 21 ans, était ouvrière à domicile pour une fabrique de bérets et faisait des travaux de ménage. Au début des années 1930, mon père a été nommé Receveur ruraliste gérant un bureau de tabacs auquel il adjoindra un bar dont les quelques clients attirés étaient des ouvriers.

Mes parents avaient fréquenté l'école jusqu'à l'âge de 10 ou 11 ans, mon père l'école des « frères » qui accueillait les enfants des paysans aisés du vignoble et des commerçants, et aussi ceux de leurs domestiques, ma mère l'école communale. Mes grands parents paternels

étaient des ouvriers agricoles illettrés. Mes grands parents maternels un peu plus jeunes savaient tout juste lire et écrire.

A l'école communale, j'étais toujours le premier de la classe. Les instituteurs m'ont pris en mains en accélérant ma scolarité et en m'aidant à passer la même année, alors que j'avais 11 ans, le concours des Bourses et le certificat d'études. Ma mère, à l'époque très croyante y a ajouté la même année la Première communion. Mais j'ai rompu avec la religion et avec les curés dès l'année suivante.

A l'École primaire supérieure (le lycée était pour les enfants de parents plus aisés et dans mon milieu social on allait au travail ou à l'apprentissage dès 11 ou 12 ans) j'ai encore « sauté » une année après le brevet élémentaire obtenu à 15 ans et demi, puis une deuxième en passant deux des trois parties du Brevet supérieur en même temps à l'âge minimum (17 ans et demi) au prix d'un travail personnel en dehors des programmes et des cours de l'établissement.

Mon père était devenu anticlérical, hostile aux « calotins » et votait toujours pour le « républicain le plus avancé ». Il achetait « *L'Humanité* ». Il ne lisait peut-être pas ce journal, mais moi je lisais les articles de Marcel Cachin, Paul Vaillant-Couturier, Gabriel Péri, Lucien Sampaix et j'étais attentif à la vie politique et sociale, nationale et internationale, avec pour toile de fond la victoire du Front populaire puis son déclin, la guerre d'Espagne et sa fin tragique, la capitulation de Munich puis le Pacte germano-soviétique.

J'ai participé à un concours de ce journal consistant à faire six caricatures d'hommes politiques avec les lettres composant leur nom. J'ai gagné une collection complète des « *Eléments du communisme* », qui publiait des œuvres des maîtres du marxisme et j'ai adhéré au mouvement de la Jeunesse communiste dont le journal national « *L'Avant-garde* » publiait régulièrement mes grilles de Mots croisés.

En 1940, lors de la défaite de notre pays, de l'instauration du régime de Vichy et de l'Occupation hitlérienne, j'étais âgé de 17 ans.

Quelques mois plus tard, au début de l'année 1941, sur proposition du directeur de mon établissement, j'ai été choisi parmi plusieurs candidats par l'Inspecteur d'Académie pour exercer les fonctions d'instituteur détaché à l'Inspection académique alors que je venais à peine d'avoir l'âge requis pour enseigner. Ne tenant pas compte des conseils du secrétaire de l'Inspection académique qui tenait à me garder auprès de lui, j'ai passé le concours des Contributions indirectes avant d'être incorporé aux Chantiers de la Jeunesse en novembre 1942.

A la fin du service, en juin 1943, j'ai été intégré dans un convoi de 2000 jeunes à destination des mines de Katowice en Pologne au titre du STO. Mais dans une halte du convoi à Limoges, j'ai réussi, par la simulation activement préparée dans le parcours d'une maladie pulmonaire attestée par un certificat médical antidaté, à me retrouver dans un petit groupe d'une trentaine de jeunes reconnus « inaptes au travail en Allemagne ».

## **L'administration des Contributions indirectes**

Ayant échappé, après quelques autres péripéties avec les services de main d'œuvre, et quelques rafles dans le Metro parisien, à une déportation qui a frappé plus de 600.000 jeunes Français, je pouvais rejoindre le stage à l'École nationale des Contributions Indirectes. J'en suis sorti parmi les tout premiers du classement, ce qui m'a valu d'être chargé des deux

services du contentieux (Taxes sur le chiffre d'affaires et impôts indirectes) à la direction départementale des Contributions indirectes à Pau.

J'ai exercé mes activités professionnelles dans cette administration et assumé dans son Syndicat national des responsabilités locales puis nationales, avant d'accéder à d'autres instances du mouvement syndical des fonctionnaires et de m'engager beaucoup plus tard dans des fonctions politiques et administratives, et de me consacrer à des travaux d'histoire.

Pendant une très longue période historique, l'assiette, le contrôle et le recouvrement des impôts étaient assumés par des administrations distinctes : Contributions indirectes, Contributions directes, Enregistrement et Domaine, Cadastre, Douanes, et par l'administration de la Comptabilité publique.

La Direction générale des Impôts (DGI) a été créée par un décret d'avril 1948, mais il faudra plus de vingt ans pour que se concrétise réellement cette réforme dans les structures administratives sur l'ensemble du territoire national. Cette administration a elle-même été récemment fusionnée avec la Comptabilité publique.

Dans chacune de ces administrations, des associations professionnelles se sont constituées au début du XX<sup>e</sup> siècle, transformées par la suite en syndicats nationaux. Les réformes administratives et fiscales, les scissions et transformations du syndicalisme français ont profondément diversifié et modifié le paysage syndical de la fonction publique de l'Etat au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette organisation administrative et ces structures syndicales correspondaient à un système fiscal profondément différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

L'administration des Contributions indirectes était chargée de l'assiette, du recouvrement et du contrôle d'impôts indirects au profit de l'Etat et des collectivités locales et d'un certain nombre de taxes parafiscales.

La fiscalité indirecte comprenait un ensemble de taxes uniques aux taux divers coexistant avec un ensemble de taxes sur le chiffre d'affaires qui sont à l'origine de la TVA d'aujourd'hui. Voici les principales étapes de son évolution.

En 1917 a été créée une taxe sur les paiements. La loi du 25 juin 1920, votée par la Chambre « bleu horizon » élue au lendemain de la guerre 1914-1918 a institué un Impôt sur le chiffre d'affaires qui frappait « en cascade » les produits et services à l'occasion de chaque transaction opérée par les commerçants et artisans.

La loi du 31 décembre 1936, votée par la Chambre du « Front populaire », a remplacé cet impôt par une taxe à la production dont le taux était fixé à 6%. Une taxe sur les prestations de services (TPS) au taux de 8,50% était créée parallèlement à la taxe à la production. Le décret-loi du 21 avril 1939 a créé la taxe d'armement au taux de 1% baptisée taxe sur les transactions en 1940. Une taxe locale sur le chiffre d'affaires a été instituée en 1941, la taxe sur les transactions étant maintenue.

La création de la taxe à la production en 1936 a été accompagnée de la disparition de la plupart des « taxes uniques » qui étaient alors au nombre d'une quarantaine. Mais de nouvelles taxes seront créées sur les vins, les viandes, les cafés et les thés, les véhicules servant au transport des marchandises. Ce système coexistait avec celui des taxes sur le chiffre d'affaires.

Les impôts indirects perçus au profit de l'Etat ou des collectivités locales étaient constitués pour l'essentiel par les droits sur les boissons ( droit de fabrication, droit de consommation et droit de circulation) sur la garantie des matières d'argent, d'or et de platine et sur les produits du monopole d'Etat sur les tabacs et allumettes , ainsi que l'impôt sur les spectacles et les débits de boissons. Des taxes parafiscales étaient perçues au profit de divers organismes.

A la fin de la Seconde guerre mondiale, le système fiscal reposait sur trois groupes d'impôts :

- les impôts directs sur le revenu représentant 45% des recettes de l'Etat ;
- les impôts indirects et droits de douane ( 38%)
- les droits d'enregistrement ( 17%).

La loi du 10 avril 1954 a remplacé la taxe à la production par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La taxe sur les prestations de services, la taxe sur les transactions, la taxe locale ont subsisté. Un décret-loi du 30 avril 1955 a supprimé la taxe sur les transactions et réduit le champ de la taxe locale.

La loi du 6 janvier 1966 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1968 a étendu le champ de la TVA à la quasi-totalité des activités industrielles et commerciales.

## **Syndicaliste et militant politique (1945-1958)**

Le Syndicat national des Indirectes reconstitué dans le cadre de la reconstruction générale du mouvement syndical à la Libération, avait une section par département. Dans les Basses-Pyrénées, il en avait deux, l'une à Pau, l'autre à Bayonne.

Il regroupait la quasi-totalité du personnel. Il avait un passé prestigieux. J'y militais activement, et j'ai participé pleinement à tous les débats et à tous les affrontements de la période de la scission syndicale. J'ai joué un rôle très actif dans la constitution d'une majorité de la section en faveur du maintien de l'affiliation à la CGT.

Je considérais comme un devoir élémentaire de participer à l'action syndicale, ce que je faisais non seulement dans la section, mais aussi comme délégué au congrès national ou plus tard comme suppléant au conseiller régional (le siège de la région était situé à Bordeaux) André Berteloot que j'avais connu au stage à Paris et qui était en fonctions à Agen. Il sera secrétaire général du Syndicat, puis de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires (UGFF), secrétaire confédéral et administrateur de la CGT.

J'avais aussi une intense activité politique dans le département des Basses-Pyrénées : secrétaire fédéral de l'Union de la jeunesse républicaine de France (issue d'une transformation du mouvement de la jeunesse communiste) et membre du bureau fédéral du PCF de 1946 à 1950, puis secrétaire fédéral de 1950 à 1952 (sur proposition du Comité central, après avoir renoncé à la préparation du concours d'entrée à l'ENA dans laquelle j'étais engagé depuis plusieurs mois) et candidat aux élections législatives de 1951.



A l'occasion de mes venues à Paris lorsque je résidais encore à Pau, et plus tard lorsque je résiderai dans la région parisienne, j'ai rencontré les militants qui avaient joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la discussion du statut général des fonctionnaires avec le ministre de la fonction publique Maurice Thorez : Jacques Pruja, secrétaire général adjoint de la Fédération des fonctionnaires puis de l'UGFF constituée en mars 1946, Jacques Grésa député communiste des Pyrénées orientales, tous deux membres comme moi-même du syndicat des Indirectes. Alain Le Léap, inspecteur des contributions directes, le premier secrétaire général de l'UGFF et futur secrétaire général de la CGT aux côtés de Benoît Frachon – que je ne connaissais pas à cette époque- écrira en 1979 la préface de mon premier livre : *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*

Pour nous, le statut général des fonctionnaires était un acte de grande portée, et notre attachement à cette conquête de la Libération restera indéfectible.



Alain Le Léap

Jacques Pruja

En juillet 1952, j'ai accepté ma nomination dans la région parisienne ce qui entraînait la cessation de mes fonctions de secrétaire de la fédération des Basses-Pyrénées du PCF.

Je collaborerai désormais à diverses commissions du comité central du Parti communiste, mais je ne siégerai pratiquement plus dans des instances statutaires sauf pendant quelques années au comité de section de Vitry-s-Seine où j'habiterai de 1960 à 1970.

Les responsabilités de chaque militant communiste dépendaient étroitement de la « section des cadres » du comité central. Après avoir envisagé diverses affectations elle m'a « parachuté » dans l'association *L'Amitié franco-polonaise* dont je suis devenu le secrétaire général l'année suivante.

Peu de temps après mon arrivée à Paris, André Berteloot, lui-même arrivé depuis peu et devenu secrétaire général du syndicat, m'a proposé d'entrer au bureau syndical (dans des fonctions de permanent). Déjà engagé dans l'association, j'ai décliné son offre. Jacques Grésa m'a vivement reproché de m'être incliné devant la décision de la section des cadres. Pendant cinq années, avant de rejoindre le bureau syndical en 1958, j'aurai l'occasion de vérifier combien il avait raison, et de me sentir vacciné, bien que l'association ait connu un certain essor.

Naturellement, j'ai continué à participer aux réunions de la commission exécutive de la Seine de mon syndicat, à toutes les actions revendicatives et aux grèves.

## **Le Syndicat des Indirectes (1958-1962)**

C'est en 1958 que s'est à nouveau posée la question de mon entrée au bureau national du Syndicat des Indirectes.

Les événements de Hongrie en 1956 avaient entraîné de sévères réactions dans le mouvement syndical français. Des syndicats condamnaient l'intervention soviétique, d'autres se félicitaient de l'échec des menées contre-révolutionnaires. La FEN et la Fédération FO des fonctionnaires se référaient à ces événements pour rompre les discussions en cours avec l'UGFF-CGT. Sous l'impulsion de Guy Mollet, le Parti socialiste interdisait à ses membres l'adhésion à la CGT.

La question des relations entre le Parti communiste, qui avait une grande influence électorale et jouait un rôle important dans la vie politique, et la CGT dont les grandes fédérations et les unions départementales étaient animées par des militants communistes, était une donnée importante de la vie nationale.

Le 13 novembre 1956, le bureau confédéral de la CGT adoptait une déclaration d'une grande importance : *« Rien dans les statuts de la CGT n'interdit à une organisation confédérée d'avoir, sur un point particulier, une opinion propre alors qu'une autre organisation a le même droit d'émettre une opinion contraire. A propos des événements de Hongrie, satisfaire à la demande de certaines organisations syndicales de prendre position en faveur de leur point de vue aurait abouti à mettre la CGT en opposition avec d'autres organisations confédérées. »*

Au sein du Syndicat des Indirectes, dont chaque congrès annuel décidait par le vote du rapport d'orientation du maintien ou de retrait de son affiliation à la CGT, une offensive des partisans de l'autonomie s'est développée. Au congrès d'Ax-les-Thermes en 1957, le maintien de l'affiliation l'a emporté, mais le courant autonome, qui était très important, sera représenté au sein de la CAP. Alban Brian secrétaire général sortant, a cédé sa fonction à Léon Rouzaud. Ces deux militants avaient des vues concordantes, mais on a estimé que cette mutation était de

nature à maintenir et à renforcer l'autorité et l'unité du syndicat. Alban Brian reprendra d'ailleurs sa fonction en 1961.

Dans ce syndicat, les militants communistes n'étaient qu'une poignée dans chaque département. La question de l'appartenance politique des dirigeants ne se posait pas. Mais les circonstances politiques de la période ont fait que pour un temps indéterminé, on considérait sans que cela fasse l'objet d'un débat mais comme une situation de fait, qu'il était exclu qu'un militant connu comme appartenant au Parti communiste puisse désormais être élu au poste de secrétaire général du syndicat. Plus précisément, la question de la présence de militants communistes au bureau national se posait en des termes nouveaux. En réalité, cette question n'avait de sens que si on se référait à la situation générale du mouvement social et politique de l'époque.

Ce syndicat présentait l'originalité de limiter à quatre ans la durée du mandat des membres du bureau syndical et de la CAP (commission administrative permanente). On ne pouvait être réélu qu'après avoir repris du service dans l'administration pendant un an, à moins d'accéder à d'autres responsabilités dans le mouvement syndical ou mutualiste.

Le mandat de Roger Loubet, qui avait exercé la fonction de secrétaire général, avant d'être élu secrétaire général de la Fédération des finances, avait été normalement renouvelé en 1957 et devait s'achever au congrès de 1958.

Roger Loubet était communiste. Pour son remplacement, il avait suggéré à Léon Rouzaud qui ne me connaissait pas personnellement, de me pressentir. C'est ce qu'il a fait en me précisant que la présence d'un militant de sensibilité communiste au bureau syndical (et un seul) était souhaitable ce qui, naturellement, n'impliquait pas qu'il soit présenté comme tel lors de l'élection au congrès. Il m'a donné un délai de vingt-quatre heures pour donner ma réponse.

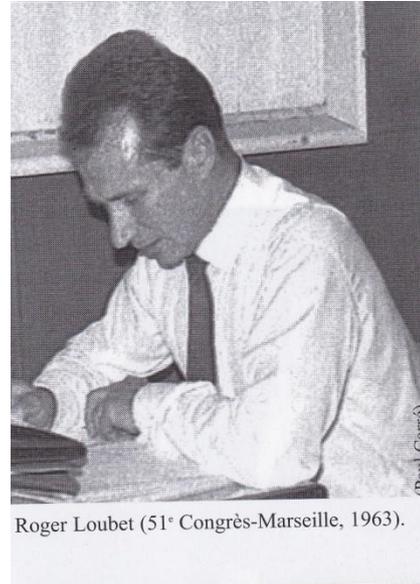
J'avais de bonnes raisons personnelles de ne pas renouveler mon erreur de 1953. J'ai donc accepté cette proposition. Sur le terrain où se plaçait Léon Rouzaud, mon entrée au bureau syndical n'apportait aucun changement : je remplaçais Roger Loubet. Cependant, alors que dans l'ensemble de la CGT, les communistes occupaient les principales responsabilités à tous les niveaux j'allais exercer ce mandat dans des conditions complètement inverses. J'acceptais librement cette situation en dehors des promotions et des cooptations classiques qui étaient pratiquées par ailleurs dans le cadre des relations entre le PCF et la CGT. On pouvait certes estimer que cette question présentait quelque intérêt compte tenu de la place et du rôle du syndicat dans la CGT, mais l'expérience des années suivantes confirmera qu'il ne fallait pas en surestimer la portée, qu'il s'agisse de l'orientation et de l'action du syndicat ou de l'activité et du fonctionnement de sa direction.

Le personnage central de mon témoignage sur cette période 1958-1962 est Léon Rouzaud qui, avant d'être élu secrétaire général du Syndicat des Indirectes en 1957 avait été président de la mutuelle ( la Caisse de secours organiquement liée au syndicat) en 1949-1950, secrétaire général de l'UGFF de 1953 à 1955. Membre de la commission administrative de la CGT, il avait participé quelque temps au bureau confédéral, à l'heure du

« complot des pigeons » et de la répression dont la CGT et ses principaux dirigeants étaient les victimes en 1952 pendant l'emprisonnement d'Alain Léap. Il était un militant représentatif du mouvement syndical des fonctionnaires, un des principaux participants de la « minorité » aux débats confédéraux sur le Programme économique et sur les questions de l'unité.



Benoît Frachon et Léon Rouzaud  
(53<sup>e</sup> Congrès-Vichy, 1965).



Roger Loubet (51<sup>e</sup> Congrès-Marseille, 1963).

Ces débats, qui avaient profondément marqué les congrès de la CGT dans les années 1950, opposaient Léon Rouzaud associé à Pierre Le Brun secrétaire confédéral et quelques autres militants d'autres secteurs à la « majorité confédérale » personnifiée par Benoît Frachon et Léon Mauvais. Henri Krasucki, que nous rencontrerons au long de ce témoignage, y avait très activement participé comme intervenant et rapporteur, et avait acquis une proximité, une connaissance et un intérêt pour les évolutions du syndicalisme de la fonction publique, de son rôle au sein de la CGT, et de l'originalité de la participation de ses dirigeants.

Les positions exprimées par Léon Rouzaud et Pierre Le Brun dans les tribunes de discussion de la presse confédérale et dans les congrès exprimaient un courant de pensée qu'ils caractérisaient eux-mêmes en se déclarant « réformistes » participant à la lutte des classes. Les votes de la délégation du Syndicat des Indirectes (dont je ferai partie en 1959 et 1961) pouvaient être considérés comme s'inscrivant dans cette même tendance. Il existait cependant un certain décalage entre ces débats et les discussions qui pouvaient avoir lieu dans les organisations syndicales de la Fonction publique. D'une façon générale, la préparation des congrès de la CGT dans les syndicats nationaux de fonctionnaires restait dans des limites modestes. Il n'y avait aucune corrélation dans les calendriers des congrès des diverses organisations. L'UGFF, dont Rouzaud était secrétaire général lors des premiers débats, siégeait à titre consultatif. Dans les années qui suivront 1958, l'unité de la CGT se renforcera, les oppositions anciennes sur l'affiliation du syndicat seront, comme le constatera Léon Rouzaud, « dépassées ».

Dans un survol de l'Histoire de la CGT préfaçant la préparation d'un colloque, on peut lire ceci : « *Le fonctionnement interne de la CGT est soumis à une critique ininterrompue*

*depuis que les communistes en ont pris la direction. En 1958, des militants de la CGT, de la FEN et de FO ont lancé un manifeste Pour un mouvement syndical uni et démocratique (PUMSUD). Le dernier adjectif visait bien à établir une ligne de démarcation avec les amis de Benoît Frachon. »*

Les principaux promoteurs du MSUD étaient Denis Forestier, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs, Aimé Pastre, secrétaire général du Syndicat du personnel pénitentiaire CGT, dont les sièges syndicaux étaient dans le même immeuble que l'UGFF et les organisations CGT de fonctionnaires au 10 rue de Solférino, **et Roger Lapeyre**, secrétaire général de la Fédération des Transports Force Ouvrière, qui avait représenté l'UGFF avec Jacques Pruja dans une délégation à Londres pour étudier le Civil service dans la perspective de l'adoption du statut général des fonctionnaires en 1946.

Léon Rouzaud subissait une forte pression – dont j'étais un proche témoin – de ce trio promoteur du MSUD qu'il désapprouvait.

Les « amis de Benoît Frachon » et ceux de Léon Rouzaud au sein de la CGT étaient, en la circonstance, plutôt du même côté de la « ligne de démarcation ». Ils n'avaient pas de leçon d'unité et de démocratie à recevoir.

Les quatre années de mon mandat ont débuté avec la venue du général de Gaulle au pouvoir et l'adoption de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Elles ont été marquées par la politique économique et sociale du nouveau régime et la poursuite de la guerre d'Algérie.

J'ai particulièrement apprécié la contribution personnelle de Léon Rouzaud à l'analyse de la nouvelle Constitution, de l'effacement du Parlement qu'elle entraînerait et des conséquences qui en résulteraient sur la Fonction publique et sur les rapports de son mouvement syndical avec l'Etat que *La Tribune des fonctionnaires* a largement diffusée. C'était une analyse lucide et originale fondée sur la longue histoire du syndicalisme des fonctionnaires. C'était une position courageuse, éloignée de tout opportunisme, dans une situation caractérisée par le ralliement du peuple français au général de Gaulle, qui se confirmera dans les résultats du référendum du 28 septembre 1958. Une situation qui s'exprimait concrètement dans l'accueil très réservé de la majorité des adhérents du syndicat à l'égard du vote Non préconisé par la CGT (par l'UGFF et ses composantes et par la FEN dans la Fonction publique) ainsi que l'ont montré les assemblées générales de sections sur l'ensemble du territoire auxquelles les membres du bureau syndical ont participé.

Il est très utile d'évoquer les relations amicales que le syndicat entretenait avec le Syndicat des Contributions diverses d'Algérie devenu autonome après l'interdiction de la CGT. Mais il l'est au moins autant de rendre compte de son engagement profond et permanent dans la lutte pour la paix en Algérie par la négociation. J'étais présent dans toutes les rencontres entre les deux syndicats, et j'ai rédigé en accord avec Rouzaud la plupart des articles sur la guerre d'Algérie dans *La Vie syndicale*.

L'administration des Impôts était en pleine mutation, puisqu'un décret de 1948 prévoyait que les trois anciennes « régies », les Indirectes, les Directes, l'Enregistrement, devaient

progressivement fusionner dans une Direction générale des Impôts (DGI). Sous l'impulsion de Rouzaud prolongeant l'action des périodes précédentes, se poursuivait une politique intelligente et efficace dans un refus stratégique de cette fusion administrative sans doute inéluctable, mais qui devait impérativement générer l'élévation de toutes les catégories des personnels des Indirectes - la « régie mineure » - aux mêmes niveaux que ceux des deux autres. Ces personnels d'origines très modestes venaient souvent de lointaines régions du Sud-Ouest ou d'autres régions plus ou moins deshéritées. Le plus « nordique » de notre équipe était originaire de Corrèze. Henri Krasucki, que nous fréquentions volontiers, nous accueillait parfois par ces paroles amicales : « Voilà les cadets de Gascogne. »

Mais il faut insister sur le fait que cette action revendicative spécifique n'était pas déconnectée du contexte plus large du ministère des Finances et des personnels financiers dans le cadre de la politique générale de l'Etat dans la fonction publique. Comment le syndicat des Indirectes aurait-il pu s'abstraire de la refonte autoritaire du statut général des fonctionnaires par l'Ordonnance du 4 février 1959, des ordonnances du pouvoir gaulliste, du plan de remise en ordre des rémunérations des fonctionnaires et des réformes de la grille indiciaire, ainsi que des réformes catégorielles générales<sup>1</sup> ?

1- L'histoire du Syndicat des Indirectes a fait l'objet d'un premier volume, publié en 1993 pour la période 1903-1940, et d'un second publié en 2005 pour la période 1940-1968. Dans l'Introduction de ce dernier l'auteur notait qu'elle s'insère dans l'histoire plus générale du syndicalisme des fonctionnaires et du syndicalisme de la CGT, mais reconnaissait qu'il n'en avait été « fait mention que de manière souvent trop allusive ».

Ici je tiens à énoncer une donnée dont je pense qu'elle est d'une grande portée pour une appréciation correcte des réalités profondes du syndicalisme, libérée des fantasmes et idées toutes faites largement répandues : Léon Rouzaud se comportait comme un dirigeant syndical d'une grande compétence sur les problèmes spécifiques du personnel des Indirectes dont le syndicat avait la charge. Mais il avait une qualité hors du commun dont je n'ai pas vu qu'elle ait été notée dans les écrits qui lui étaient consacrés : la capacité de les situer dans un contexte plus large dont il avait acquis la maîtrise dans l'exercice de ses responsabilités de secrétaire général de l'UGFF et de membre actif de la commission administrative de la CGT.

Au sein du bureau syndical, j'ai rempli successivement les diverses fonctions, du rapport d'orientation au congrès de 1959 à un rapport sur la réorganisation des services en 1960 en passant par la prise en charge des questions revendicatives, notamment celles des mutations qui tiennent une grande place dans la carrière de tout fonctionnaire et devaient prendre une singulière importance lors de l'arrivée de nombreux rapatriés d'Algérie en 1962, la confection du journal *La vie syndicale*, et la responsabilité de celle d'un autre journal corporatif, *Le nouveau Réveil* etc



René Bidouze au congrès du syndicat en 1961

J'estimais que dans l'exercice de ma responsabilité au sein du bureau syndical conçu comme une équipe dont chaque membre était chargé d'une tâche déterminée, la question de l'appartenance à une sensibilité communiste, ou à toute autre sensibilité politique était avant tout du domaine de la conscience personnelle. D'autres l'interprétaient comme une sorte de soumission à une certaine unité de pensée qui n'avait aucun fondement rationnel et ne pouvait donner lieu à aucune directive.

Cette divergence fondamentale d'appréciation s'est manifestée en diverses circonstances au cours de mon mandat.

Certains militants, et parmi eux un groupe appartenant à une cellule parisienne du Parti communiste, s'employaient, notamment par des articles dans « *Le nouveau Réveil* » à faire prévaloir une adaptation accélérée des structures syndicales aux structures administratives par la transformation immédiate du Syndicat des Indirectes en syndicat de la DGI. Léon Rouzaud et la direction du syndicat estimaient pour un ensemble de raisons, qu'une telle accélération anticipant à certains égards sur l'évolution administrative, était inopportune. Alors que je partageais cette analyse, ce groupe de militants communistes exerçait sur moi une pression que j'ai fermement rejetée. Un jour une délégation du bureau syndical (dont je faisais partie) a rencontré Benoît Frachon. Elle s'est entretenue avec lui de ces questions. Benoît Frachon, qui connaissait de longue date le syndicat des Indirectes et appréciait ses qualités, son rôle dans la CGT, a clairement approuvé la ligne défendue par Léon Rouzaud.



Benoît Frachon

Benoît Frachon savait bien que le syndicat, dont la Caisse de secours lui était organiquement liée, groupait la grande majorité du personnel de l'administration des Contributions indirectes. Le syndicat CFTC ( la CFDT se créera en 1964) avait une implantation à peu près étale mais plutôt modeste dans chacune des « régies » et le syndicat FO constitué tardivement par des militants socialistes ne groupera jamais plus de 2 ou 300 adhérents. Chaque agent des Indirectes, quel que soit son grade ou sa catégorie, savait pouvoir compter sur le syndicat pour la défense de sa situation face à l'administration. Là était un des « secrets » de son audience et de son efficacité. J'avais eu quelques occasions de noter l'intérêt de Benoît Frachon pour cette conception des « bases multiples » foncièrement étrangère à un concept de syndicat « d'avant-garde » que j'ai entendu formuler dans certains débats.

Dans d'autres discussions, notamment sur l'attitude à adopter sur un référendum relatif à la guerre d'Algérie, en 1961, j'ai défendu une position différente de celle de Rouzaud et dans le débat au sein de la commission administrative il a été mis en minorité. Au lieu de céder aux propositions sectaires et irréalistes qui n'ont pas manqué de s'exercer pour accentuer ce que d'aucuns interprétaient comme un avantage, j'ai considéré qu'il s'agissait d'une donnée de la vie démocratique du syndicat qui ne mettait pas en cause la profonde cohésion de l'équipe.

Léon Rouzaud, né en 1907, fils de paysans pauvres de l'Ariège ayant fait divers métiers avant d'entrer dans l'administration, n'a jamais été « permanent ». Il exerçait sa fonction d'inspecteur principal chef d'une brigade de vérification, terminera sa carrière dans les fonctions de directeur des services fiscaux du département de la Seine-St-Denis et sera considéré par la haute administration comme capable d'assumer les responsabilités administratives les plus élevées.

Ce syndicat avait une longue tradition selon laquelle tout responsable syndical doit être parmi les meilleurs sur le terrain professionnel. Les membres du bureau syndical devaient acquérir sur les questions juridiques et administratives dont ils étaient chargés une compétence au moins égale à celle des hauts fonctionnaires de l'administration. Un des ministres de la Fonction publique d'un des gouvernements de droite que je rencontrerai plus tard dans les discussions salariales annuelles me fera part de sa conviction que nous étions capables d'assumer nos responsabilités dans des équipes ministérielles et il ne manquera pas de m'adresser un message lorsque je serai nommé directeur de cabinet en 1981.

Dans cet esprit, en 1959, Léon Rouzaud a fortement émis le souhait que plusieurs d'entre nous, dotés du grade d'inspecteur, se présentent au concours d'inspecteur principal qui était encore distinct par régie, avant la fusion au sein de la Direction générale des Impôts. Nous étions cinq à répondre à cet appel. Nous formions une équipe qui s'est livrée à un intense travail collectif de préparation et nous avons tous été admis à ce concours. Les militants les plus responsables étaient des « employés supérieurs » c'est-à-dire inspecteurs principaux directeurs et receveurs divisionnaires

Mon mandat de quatre ans au bureau du Syndicat des Indirectes s'achevait en 1962. Je devais reprendre du service dans mon administration, ou accéder à d'autres responsabilités dans le mouvement syndical. Certains militants avaient recours à une troisième formule, qui

était en fait un moyen de contourner la règle : ils restaient au bureau syndical pendant un an comme « sous-marin » pour être réélus l'année suivante. Pour des raisons de principe et surtout pour des raisons tenant à l'originalité de ma présence dans cet organisme, je ne souhaitais pas recourir à cette formule, et je me préparais à un retour à mon activité professionnelle, qui dans mon esprit devait être définitif.

Fort de mon expérience de militant dans d'autres organisations, j'avais acquis pendant ces quatre années une formation nouvelle, une familiarité avec les problèmes des fonctionnaires et de la fonction publique que je ne possédais pas jusqu'alors, et une pratique de l'action syndicale engageant des personnels aux opinions diverses mais solidement unis. De plus, en considérant certains aspects de l'histoire du SNADGI qui succèdera au syndicat des Indirectes après 1968, je suis convaincu aujourd'hui qu'avoir ouvert près d'un quart de siècle de responsabilités syndicales nationales par un tel mandat et avec un tel secrétaire général sera déterminant dans les épreuves ultérieures.

Aux obsèques de Léon Rouzaud en 1977, deux hommages ont été prononcés : par Georges Séguy pour la CGT, par moi-même pour l'UGFF.

1- Un chapitre de l'ouvrage *Les fonctionnaires sujets ou citoyens* est consacré à chaque congrès de la CGT : le 28<sup>e</sup> en 1951 (p 43-44), le 29<sup>e</sup> en 1953 (p 59-60), le 30<sup>e</sup> en 1955 (p 86-88), le 31<sup>e</sup> en 1957 (p 116-118), le 32<sup>e</sup> en 1959 (p 148-152), le 33<sup>e</sup> en 1961 (p 161-162), le 34<sup>e</sup> en 1963 (p 188-189), le 35<sup>e</sup> en 1965 (p 202-203), le 36<sup>e</sup> en 1967 (p 224-225), le 37<sup>e</sup> en 1969 (p 255-257), le 38<sup>e</sup> en 1972 (p 277), le 39<sup>e</sup> en 1975 (p 324), le 40<sup>e</sup> en 1978 (p 365-366)

## **La Fédération des finances (1963-1970)**

Depuis un an, Roger Loubet était devenu secrétaire de l'UGFF tout en conservant son mandat de secrétaire général de la Fédération des finances. André Berteloot décidait de mettre un terme au cumul de ses fonctions de secrétaire général de l'UGFF et de membre du bureau confédéral, et son remplacement par Roger Loubet était envisagé. Ce dernier, qui avait sur les structures du mouvement syndical des conceptions que je ne partageais pas, croyait pouvoir cumuler les fonctions de secrétaire général de l'UGFF et de secrétaire général de la Fédération des finances. Il suggérait que je reste au bureau du syndicat comme « sous-marin ».

Léon Rouzaud, m'avait dit, dans une conversation personnelle au cours de mon mandat, qu'il m'estimait en capacité d'assurer le secrétariat général du syndicat, et qu'il regrettait que l'évolution de la situation politique ne le permette pas. Constatant que la vacance de la fonction de secrétaire général de la Fédération des finances – qui aurait dû être effective du fait de l'accession de Loubet au secrétariat de l'UGFF – allait être confirmée par son élection au secrétariat général et ne posait pas de problèmes de cette nature – il proposait mon élection à cette responsabilité.

Cette proposition s'est heurtée, dans un premier temps, non pas à des obstacles concernant ma personnalité, mais à des tractations qui se déroulaient au niveau confédéral dans le cadre des débats en cours pour le proche congrès, marqués notamment par les désaccords de Pierre

Le Brun qui envisageait de démissionner, alors que l'organisation et l'action de la fédération des finances et de l'UGFF n'avaient probablement aucun rapport direct avec ces problèmes.

Léon Rouzaud a maintenu sa proposition, qui avait certainement l'assentiment des membres de la direction du Syndical des Indirectes, et j'ai été élu secrétaire général de la Fédération des finances au congrès de 1963.

Cette fédération était composée des syndicats nationaux groupant les personnels des administrations relevant du ministère de l'Economie et des Finances et des établissements financiers du secteur public. Elle était dotée d'une commission exécutive élue par un congrès réunissant les délégations de ces syndicats, mais n'avait jamais été structurée en sections locales ou départementales ( Celle que j'avais constituée dans les années de la Libération à Pau devait être un fait exceptionnel).

Les secrétaires généraux des fédérations constitutives de l'UGFF (Finances, FEN-CGT, PTA, Travailleurs de l'Etat, Police) étaient membres du bureau et à partir de 1966 membres de droit de son secrétariat.

Je m'emploierai à promouvoir une certaine conception de la fédération, à mettre un terme à des pratiques qui avaient pour effet de limiter ses capacités. Alors qu'à mon arrivée le secrétaire général était un personnage seul, à mon départ quelques années plus tard, la fédération sera dotée d'un secrétariat permanent de trois membres et d'une organisation renforcée.

L'activité de la fédération, dont la vocation était de prendre en charge les problèmes communs à l'ensemble des personnels des administrations financières, a été fortement marquée, pratiquement pendant toute la durée de mon mandat, par une campagne pour l'allègement de la fiscalité pesant sur les salariés.

La commission d'études fiscales de la fédération, animée par Jean-Yves Nizet, inspecteur principal de l'Enregistrement et secrétaire du syndicat CGT de cette administration, a rédigé un document intitulé « *La charge fiscale de la France, la plus forte des pays d'Europe occidentale, pèse essentiellement sur les salariés.* » Ce texte a été repris in extenso dans *Le Peuple* en juin 1964, communiqué aux présidents de groupes et aux membres des commissions des Finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le 24 juin il a été présenté dans une conférence de presse à laquelle assistaient de nombreux journalistes

Le 11 mai 1965 la Fédération des Finances tenait une nouvelle conférence de presse dont le retentissement fut plus considérable encore que celui de la précédente. Elle se tenait, en effet, le jour même du débat parlementaire sur un projet de loi relatif à la détaxation des revenus mobiliers.

Le 13 mai, à la tribune de l'Assemblée nationale, le ministre des Finances Valéry Giscard d'Estaing, qui traitait généralement les organisations syndicales de son ministère avec un souverain mépris, s'est vu contraint de tenter de réfuter les arguments de la Fédération des Finances. Celle-ci lui répondait aussitôt par un communiqué et ses textes étaient repris dans une brochure intitulée « *La fiscalité actuelle, expression d'une politique de classe.* »

Quelques jours plus tard, au 35<sup>e</sup> congrès de la CGT réuni à Ivry du 16 au 20 mai 1965 j'ai traité, dans mon intervention en qualité de secrétaire général de la Fédération des Finances, de la campagne de la CGT pour un allègement des impôts frappant les salariés et des initiatives que la fédération avait prises dans ce domaine. Dans son discours de clôture, Benoît

Frachon a déclaré à propos de cette campagne : « *Je pense que notre congrès doit adresser à la fédération CGT des Finances ses plus vives félicitations pour le travail remarquable qu'elle a fait et qu'elle vient d'exposer au cours d'une conférence de presse, pour mettre à nu les principaux aspects du caractère de classe de la fiscalité.*

*En prenant l'initiative d'appeler à un large front uni les travailleurs et les petites gens, elle a grandement contribué à élargir notre action en faveur des salariés.*

Alors que le Syndicat des Indirectes était, de très loin, le syndicat le plus important de la Fédération, il n'a guère participé à cette campagne. Il est vrai qu'elle portait avant tout sur l'Impôt sur le revenu, alors que ses militants étaient spécialement compétents sur les questions de la TVA et des Impôts indirects. Cette campagne n'est même pas mentionnée dans l'histoire du syndicalisme des Indirectes déjà citée

Henri Krasucki qui avait assumé dans les années 1950 des responsabilités sur le plan parisien dans les organisations de la CGT et du PCF était fortement engagé dans les études et activités économiques. Au sein du PCF il participait à la section économique et à la création de sa revue *Economie et politique*. Dans ces années 1964-1965, il représentait la CGT au Conseil supérieur du Plan, publiait une brochure intitulée « *Le plan, mythes et réalités* » et des séries d'articles.

Il représentait la CGT à la « Conférence des revenus » annoncée par Georges Pompidou en même temps que le « plan de stabilisation » du ministre des Finances Giscard d'Estaing et se réunissait d'octobre 1963 à janvier 1964. Lors de la dernière séance le 11 janvier 1964 il déclarait que la politique des revenus tendait à limiter les salaires et « s'apparentait à des systèmes qui avaient fait la preuve de leur nocivité en Angleterre et en Hollande ».

Il s'est naturellement intéressé à la campagne menée par la Fédération des Finances. Il y trouvait un nouveau terrain de contacts, d'intérêts communs avec des militants qui par leur formation et leur activité professionnelle étaient naturellement portés comme lui vers les études économiques et financières et dont certains participaient aussi aux travaux de la section économique du PCF (ce qui était mon cas). Il était sensible à l'autorité que la fédération avait acquise. Il se plaisait à souligner la considération dont elle bénéficiait dans les milieux compétents, et qui s'exprimait notamment dans les articles de Gilbert Mathieu, spécialiste économique et financier reconnu du journal *Le Monde*.



La bibliographie des ouvrages, articles, témoignages concernant **Henri Krasucki** (secrétaire général de la CGT de 1982 à 1992) est foisonnante. Ces textes sont complexes, contradictoires, marqués d'appréciations élogieuses et fraternelles, mais aussi de portraits outranciers, désobligeants, qui dépassent de loin les pires ignominies dont les dirigeants du mouvement ouvrier ont été accablés.

**La convergence des engagements de toute une vie et l'appartenance à une même génération soulignent la qualité de notre relation et lui donnent une portée singulière, mais ne sauraient atténuer le respect que ses épreuves, son courage et ses qualités exceptionnelles inspirent.**

Henri Krasucki est né en septembre 1924. Je suis né en décembre 1922. J'étais son aîné de deux ans. Nous étions de la même génération de militants.

Notre adolescence dans l'entre-deux-guerres a été marquée du même engagement dans la Jeunesse communiste, dans le contexte de la guerre d'Espagne et du Front populaire. Lui à Paris, moi à Pau.

Pendant l'Occupation, il avait des liaisons et une activité clandestine que je n'avais pas. Il a été arrêté et déporté. Pour ma part, j'ai fait échec à ma déportation au STO alors que j'étais incorporé dans un convoi des Chantiers de la jeunesse à destination des mines de Katowice en Pologne.

Après la Libération, nous avons exercé des responsabilités – sous des formes et à des niveaux différents - dans le Parti communiste, l'Union de la jeunesse républicaine de France, la CGT, et dans d'autres organisations.

Nous ne nous sommes jamais rencontrés, après mon installation dans la région parisienne en 1952, - même pendant mon mandat de secrétaire général de *l'Amitié franco-polonaise* de 1952 à 1958 - période pendant laquelle il exerçait des responsabilités à l'UD –CGT de la Seine et à la fédération du PCF puis au plan national par son accession à la commission administrative de la CGT en 1955 et au Comité central du PCF en 1956.

C'est pendant mes vingt années d'exercice de responsabilités syndicales nationales (1958-1978), que notre relation s'est affirmée, alors qu'il était secrétaire confédéral de la CGT et directeur de *La Vie ouvrière*, avant de connaître de nouveaux développements et de nouvelles formes alors qu'il était secrétaire général de la CGT et que j'étais directeur du cabinet du ministre de la Fonction publique, puis Conseiller d'Etat en service extraordinaire, et de se distendre dans les dernières années de sa vie.

L'intérêt qu'Henri Krasucki portait au mouvement syndical des fonctionnaires s'exprimait déjà à cette époque avec une conscience aigüe de sa portée dans l'évolution de la CGT. Ainsi, représentant le bureau confédéral au congrès de l'UGFF de 1967, il ne se contentait pas du « salut » traditionnel. Il rappelait que « le mouvement syndical, chez les fonctionnaires, a eu beaucoup de mal, dans le passé, à se frayer un chemin vers un syndicalisme conséquent. Pendant longtemps, la Fonction publique a été un foyer de conceptions syndicales basées sur la collaboration de classes. Si elles conservent de l'influence, ces conceptions n'y sont plus dominantes désormais (...) Il s'agit, pour l'ensemble de vos organisations, d'adopter le comportement correspondant à cette influence accrue, de faire preuve de l'audace et de l'initiative qui conviennent, de mettre au travail davantage de forces militantes et de mettre au point les méthodes d'organisation et de vie syndicale vous permettant de répondre aux besoins de la lutte aujourd'hui (...) Sous l'impulsion de l'UGFF et de ses fédérations, vous avez déjà bien entamé une transformation profonde du vieux mouvement syndical fonctionnaire en conservant tout ce qu'il a d'utile et en modifiant ce qui doit l'être pour correspondre aux exigences d'une organisation syndicale moderne, adaptée à l'évolution de l'administration elle-même, à l'évolution des fonctionnaires et aux conditions de la lutte sociale (...) Permettez-moi de soutenir vivement et de souhaiter qu'ils se généralisent » ( )

En fait - c'était probablement un trait de sa personnalité – une telle vision portait aussi largement sur les perspectives d'avenir souhaitables que sur la réalité présente, ainsi que la crise des années suivantes ne manquera pas de nous le rappeler.

Dans le prolongement de sa campagne, la Fédération des finances a contribué à la création en 1965 d'un « *Comité pour l'allègement de la fiscalité* » groupant des organisations représentatives de diverses catégories de contribuables. J'assumais la présidence de ce comité, au sein duquel le bureau confédéral de la CGT, le PCF et divers mouvements étaient représentés.

L'organisation syndicale avait pour principe de soutenir les revendications, en matière fiscale comme en d'autres domaines, qui ne sont pas en contradiction avec celles des salariés. Il n'y avait donc pas d'objection de principe à ce cumul de fonctions dont il faut bien reconnaître qu'il n'était guère souhaité par nos spécialistes dont les travaux mettaient en évidence le fait que les salariés étaient les premières et les principales victimes de l'injustice fiscale.

Lorsque Jacques Duclos, qui représentait très assidûment le PCF au sein de ce comité, a fait une proposition tendant à l'organisation d'une conférence de presse sur l'ensemble du projet de budget que j'aurais du assurer en tant que président, j'ai pris position contre cette proposition en estimant que ce sujet allait au-delà des objectifs du comité. J'ai considéré que mon intervention publique sur ce thème risquait de créer une certaine confusion entre ma responsabilité syndicale et la présidence du comité, et qu'elle pourrait affaiblir l'autorité conquise par la Fédération des finances dans ses travaux et son action pour l'allègement de la fiscalité pesant sur les salariés. La conférence n'a pas eu lieu, et dans la foulée, j'ai démissionné de ma fonction de président du comité, de façon à exprimer une conception intransigeante d'autonomie et d'indépendance syndicale. Avec le concours amical de Benoît Frachon, on a pourvu à mon remplacement par la désignation d'André Furst, secrétaire général de la Fédération des PTA et membre du groupe CGT au Conseil économique et social. C'était un compromis qui sauvegardait les positions de la Fédération des finances sans altérer ma considération à l'égard du tribun Jacques Duclos, renforcée par la proximité du Bigourdan et du Béarnais. L'avenir proche confirmera – après les tentatives auxquelles je me livrerai par acquit de conscience - que le traitement de l'ensemble des problèmes relatifs au budget de l'Etat par la Fédération des finances elle-même aurait exigé des moyens considérables et n'était pas réaliste.

Je me suis consacré pleinement à ma responsabilité en animant cette campagne qui s'appuyait sur les travaux poursuivis par la commission sous l'impulsion de J-Y Nizet. Après mon entrée à la commission exécutive de la CGT au congrès de 1969, j'aurai des occasions d'intervenir sur les questions de la fiscalité, de publier des textes dans les organes confédéraux, de rencontrer sur ces questions des dirigeants comme Benoît Frachon, Georges Séguy, Henri Krasucki.

A la fin du mouvement de mai 1968, j'ai pris l'initiative – indépendamment des négociations générales qui aboutiront au constat « Oudinot » - bientôt suivie par les autres fédérations des finances, de provoquer une négociation avec la direction du personnel du ministère de l'Economie et des Finances, qui s'est conclue par un accord portant sur les modalités de paiement des journées de grève et sur divers sujets relatifs aux relations entre le ministère et les organisations syndicales.

Si on écrivait une histoire de la Fédération des Finances, on constaterait certainement que cette période a été caractérisée par un développement de l'activité revendicative et un renforcement de l'organisation. Il resterait alors à expliquer comment le promoteur le plus actif de cette évolution aurait pu ensuite s'employer à en être le fossoyeur.

Les fédérations groupées au sein de l'UGFF (dont les origines et l'histoire sont traitées dans mon ouvrage *Fonctionnaires sujets ou citoyens*) ont au sein de la CGT les attributions statutaires des « fédérations d'industrie » mais ont toujours été des « organisations de sommet ».

La Fédération des finances ne dérogeait pas à cette caractéristique, mais elle en avait d'autres qui auront des effets profonds et durables. Elle s'insérait, en effet, dans un ensemble de structures et de relations au sein du mouvement syndical des fonctionnaires et de la CGT qui constituait un élément majeur de son existence et de son Histoire.

Avant la scission de 1947-1948, la CGT avait deux secrétaires généraux : Léon Jouhaux et Benoît Frachon. Après la scission syndicale de 1948, Alain Le Léap (fonctionnaire des Contributions directes) secrétaire général de l'UGFF à sa création en 1946, a occupé ce poste aux côtés de Benoît Frachon. La centrale était dotée d'une commission administrative comprenant trente-cinq membres et d'un bureau confédéral comprenant douze à quatorze membres, élus par le comité confédéral national à l'occasion des congrès.

Il a quitté cette fonction en 1957 pour raisons de santé. Le 32<sup>e</sup> congrès en 1959 a modifié les statuts : il n'y aura plus qu'un seul secrétaire général, en l'occurrence Benoît Frachon. A ce congrès, André Berteloot, secrétaire général de l'UGFF a été élu au bureau confédéral, organisme au sein duquel était assuré un équilibre entre les deux composantes historiques que l'on qualifiait d'ex-unitaires et ex-confédérés, qui se traduira en fait dans un équilibre entre communistes et non – communistes.

Les trois successeurs d'Alain Léap au secrétariat général de l'UGFF ( Marcel Ragon, Léon Rouzaud, et André Berteloot ) étaient des militants appartenant au syndicat des Indirectes. Tous les quatre étaient non-communistes. Pendant toute cette période de dix-sept années le secrétaire général - adjoint était un militant de sensibilité communiste.

Au sein de la CA de la CGT les militants issus des syndicats de fonctionnaires étaient des non-communistes (à l'exception de Charles Ravaux représentant du syndicat de l'enseignement technique et de Marcel Dufriche du syndicat des Douanes sédentaires qui assurait le secrétariat de Benoît Frachon ) appartenant aux syndicats des Indirectes, des Douanes actives et des Agents de travaux des Ponts et chaussées.

Avec l'élection de Roger Loubet au secrétariat général de l'UGFF en 1963 la situation était inversée. Le secrétaire général de l'UGFF étant pour la première fois un communiste, le secrétaire général-adjoint devait être un non-communiste. Alban Brian, précédemment secrétaire général du syndicat des Indirectes a été élu à cette fonction. René Buhl puis Claude Germon lui succéderont. Autre particularité notable, alors que les grandes fédérations représentées à la commission administrative de la CGT l'étaient par leur secrétaire général, l'UGFF était représentée par son secrétaire général adjoint.

La Fédération des Finances jouait un rôle particulier dans ce dispositif. Elle était un des principaux pourvoyeurs de militants non communistes dans les instances confédérales : la commission administrative puis la commission exécutive et le bureau confédéral.

La CGT comprend des structures horizontales (unions départementales) et verticales (fédérations). Le mouvement syndical des fonctionnaires est composé de syndicats nationaux regroupés dans des fédérations elles-mêmes regroupées dans l'UGFF qui n'a pas d'existence statutaire confédérale. En conséquence, les responsables du mouvement syndical des fonctionnaires que l'on souhaitait faire élire à la commission administrative ou au bureau confédéral de la CGT, devaient être présentés par leur fédération. La Fédération des finances

était, en fait, une des sources « d'élargissement » des instances confédérales à des militants non communistes qui se considéraient avant tout comme représentatifs non de la fédération mais de leur syndicat. Les candidatures étaient présentées par elle conformément aux statuts confédéraux, mais son rôle propre se limitait à cette fonction statutaire.

En 1964, un pas de plus a été fait dans les évolutions des rapports entre la CGT et le Parti communiste et entre les directions de la Fédération des finances et de l'UGFF avec la CGT. Au congrès du PCF Roger Loubet a été élu au Comité central. Cette élection apparaissait comme s'inscrivant dans la procédure de cooptation pratiquée avec certains responsables de fédérations de la CGT accédant au comité central du PC. Elle sera renouvelée plus tard avec Thérèse Hirsberg (probablement sur la base de justifications se rattachant à la promotion des femmes) qui me succèdera au secrétariat général de l'UGFF en 1978.

Aujourd'hui, on est droit de se poser des questions : quel était l'intérêt d'une extension à la fonction publique et aux fonctionnaires d'un dispositif qui était assez largement pratiqué dans les grandes branches professionnelles du secteur privé et qui était l'expression d'un certain type de relation entre la CGT et le Parti communiste? En admettant que ces pratiques étaient justifiées pour des métallurgistes, des mineurs, des ouvriers du bâtiment etc (ce qui relève de l'analyse politique et sociale de la période) l'étaient-elles pour les salariés de l'Etat indépendamment de toute étude sociologique et historique ? Sans se prononcer sur l'utilité éventuelle de ces promotions pour le PCF, on a quelque difficulté à en apprécier l'intérêt pour le mouvement syndical. En revanche elles ont probablement joué un rôle dans la gestation et l'éclosion des futurs affrontements.

Dans les dernières années de mon mandat de secrétaire général de la Fédération des Finances, de nouvelles évolutions significatives se sont produites.

Au congrès confédéral de 1967, Benoît Frachon, âgé de 74 ans, a été élu président. Le nouveau secrétaire général était Georges Seguy. On comptait maintenant deux fonctionnaires au bureau confédéral : André Berteloot et René Buhl remplacé au poste de secrétaire-général adjoint de l'UGFF par Claude Germon. A ce même congrès, Jacqueline Dhervilly-Lambert, qui était à la fois membre du bureau du syndicat des Indirectes et du secrétariat de la Fédération des finances, est entrée à la commission administrative confédérale. Cet organisme comptait désormais huit fonctionnaires.

Sur mandat du congrès précédent, celui de 1969 a adopté une refonte des statuts consistant dans le remplacement de la commission administrative par une commission exécutive élue par le congrès. La candidature de Roger Loubet secrétaire général de l'UGFF à cet organisme confirmait sans doute la mutation intervenue à la direction de l'UGFF, à l'élaboration de laquelle je n'étais d'ailleurs pas associé. Dans ce que j'estimais être la logique du rôle assumé par la fédération des finances, j'ai posé ma candidature en toute indépendance et j'ai été élu par le congrès. La place de la Fédération des finances dans la confédération connaissait ainsi une certaine mutation, conforme à ses évolutions et à son activité des années précédentes puisque pour la première fois, elle serait représentée en tant que telle par son secrétaire général. En fait je découvrirai plus tard, lorsque la crise de 1975 sera déclenchée, que cette candidature et cette élection pouvaient donner lieu à interprétation de la part des adeptes d'une fédération restant dans le rôle qu'on lui avait jusque là assigné. A ce congrès de 1969, Jacqueline Lambert est entrée au bureau confédéral qui comptait ainsi maintenant trois fonctionnaires, tous les trois issus du même syndicat, celui des Indirectes devenu SNADGI en 1968.

En novembre 1968, au terme d'une assez longue évolution, le congrès de fusion du Syndicat des Indirectes avec les syndicats CGT des Directes et de l'Enregistrement et le

syndicat autonome du Cadastre a donné naissance au SNADGI, en présence d'Henri Krasucki qui représentait la CGT, et prenait soigneusement connaissance des tenants et aboutissants de cette réalisation. L'adhésion préalable du syndicat du Cadastre qui avait 4000 adhérents et rassemblait la très grande majorité des personnels de cette administration à la Fédération des Finances et sa collaboration avec l'UGFF avaient été rendues possibles par un article des statuts de la fédération maintenu après la scission syndicale de 1947-1948 pour permettre au Syndicat des Indirectes devenu provisoirement autonome de maintenir sa présence dans les organisations de la CGT. Cette particularité, pourtant déterminante, paraît avoir échappé aux écrits ultérieurs sur le syndicalisme des Indirectes et des fonctionnaires.

Dans la période de quelques mois qui s'avèrera être la fin de mon mandat, il était trop tôt pour mesurer les effets que pourrait avoir cette fusion de quatre syndicats aboutissant à la création d'une nouvelle organisation dans laquelle l'ancien syndicat des Indirectes était largement majoritaire. Certes, ce syndicat était à certains égards « l'héritier » de l'ancien syndicat des Indirectes, mais pour un ensemble de raisons qu'une analyse de l'histoire politique, économique et sociale ne manquera pas de mettre en évidence, je crois devoir avancer l'opinion qu'il ne pouvait pas réunir les qualités maîtresses qui avaient fait le renom de l'ancien syndicat dans une époque révolue. En tout cas son histoire des décennies suivantes sera édifiante à cet égard. Quant à l'accès au bureau confédéral d'une proportion aussi importante de militants issus de ses rangs, il aura ce qu'on appelle parfois des « effets pervers » qui n'étaient pas totalement imprévisibles.

## **L'Union générale des fédérations de fonctionnaires (UGFF) (1970-1978)**

Dans la perspective du congrès de l'UGFF qui devait se tenir en décembre 1970, le secrétaire général Roger Loubet souhaitait - pour des raisons de convenances personnelles - mettre un terme à ses mandats (syndicaux et politiques) et rejoindre sa ville de Toulouse. Il estimait que j'étais le plus qualifié pour prendre sa succession au secrétariat général de l'UGFF. Je songeais plutôt, sans grand enthousiasme, à reprendre le cours d'une carrière administrative que les mandats syndicaux avaient dans une certaine mesure interrompue. Pendant la plus grande partie de cette année 1970, j'ai refusé d'accéder à la proposition de Roger Loubet.

J'ai fini par céder, essentiellement pour éviter de faire obstacle à sa mutation, et j'ai été élu secrétaire général de l'UGFF au congrès de décembre 1970.

Comme je l'avais fait dans mes fonctions précédentes de secrétaire national du Syndicat des Indirectes et de secrétaire général de la Fédération des Finances, et comme je le ferai encore dans les fonctions politiques et administratives qui me seront confiées plus tard, j'ai décidé de m'investir totalement dans ma nouvelle responsabilité et de remplir les obligations de ce nouveau mandat qui sera renouvelé aux congrès de 1973 et 1976, et s'achèvera au congrès de 1978, ce qui n'avait rien à voir avec une prétendue « reprise en main. »

La Troisième partie de mon ouvrage *Les fonctionnaires sujets ou citoyens* intitulée *Le syndicalisme des fonctionnaires aujourd'hui (1968-1981)* présente une analyse qui n'a jamais fait l'objet d'aucune contestation. Sa confrontation avec les documents qui lui ont servi de fondement, et qui constituent aujourd'hui un solide dossier d'archives permet d'affirmer qu'elle reste, avec les compléments repris plus tard dans un texte intitulé *Histoire d'une crise du syndicalisme* concernant la crise survenue en 1975, et dans un nouvel ouvrage *L'Etat et les fonctionnaires de la plume sergent-major à Internet* sur la politique salariale de l'Etat, les références essentielles pour une appréciation correcte de cette tranche d'histoire du syndicalisme des fonctionnaires CGT. Non seulement ces textes exposent les faits et leur enchaînement, mais ils répondent à des interrogations que tout observateur extérieur peut légitimement se poser, et éclairent des aspects qui ne peuvent que lui échapper quelle que soit sa compétence, même s'il est objectif, ce qui n'est pas nécessairement garanti.

Certains pourront juger mes références entachées de partialité, de complaisance ou d'hostilité, de nature à influencer mon jugement. Cela ne m'empêche pas d'assumer et même de revendiquer une constante fidélité, tout au long de mon parcours personnel, aux motivations profondes de mon engagement et de mon action. Mais je ne me prononce pas sur la question de savoir si les origines sociales, les opinions politiques, la formation, l'activité professionnelle ou la place occupée dans la hiérarchie administrative de ceux qui me feraient ce reproche leur permettent à eux-mêmes d'échapper.

Ainsi, dans les chapitres relatifs au mouvement syndical CGT des fonctionnaires, après avoir noté que « l'UGFF n'a jamais cessé d'être secouée par des controverses sur l'organisation de ses structures » et rappelé la « définition » que l'UGFF donnait d'elle-même dans la perspective du congrès de 1973, Jeanne Siwek-Pouydesseau soulignait que cette orientation rencontrait l'opposition de la Fédération des Finances qui la jugeait « centralisatrice » et « contraignante ».

Mais elle n'était pas en mesure de livrer une analyse de la crise survenue dans le mouvement syndical des fonctionnaires CGT, et d'explicitier le contexte dans lequel cette « définition » était présentée. Evoquant successivement l'implantation des sections départementales de l'UGFF, la syndicalisation des personnels non titulaires, le traitement de la situation des retraités, la diffusion de *La tribune des fonctionnaires*, les relations avec les fédérations des PTT et des Services publics et de Santé, c'est-à-dire les questions que l'UGFF estimait devoir traiter comme relevant des attributions et de l'activité d'une organisation chargée des problèmes communs à l'ensemble des fonctionnaires, elle leur attribuait des intentions et des objectifs tendant à illustrer une vision qui s'inspirait probablement des propos de certains des promoteurs de la crise des années 1975 qui persistaient dans leurs erreurs longtemps après le congrès de clarification de 1976 qui avait mis un terme à cette crise. Dès lors qu'elle ne citait pas ses sources, elle doit en assumer la responsabilité en même temps que celle de ses propres contradictions.

Ainsi l'implantation généralisée des sections départementales, dont l'existence a toujours été prévue par les statuts mais qui a été réalisée pour la première fois sur l'ensemble du territoire aurait été motivée par la volonté de l'UGFF « d'asseoir son influence sur les syndicats et fédérations ». De surcroît elle l'aurait fait non seulement « avec l'aide active des unions départementales de la CGT », mais aussi « sans doute de réseaux politiques locaux ». En notant que le nombre des délégués des sections augmentera régulièrement aux congrès de l'UGFF jusqu'à en constituer la moitié en 1978, l'auteure insinuait : « On voit bien l'enjeu » et se rassurait aussitôt en disant que « cette tentative a finalement échoué ».

Si l'UGFF s'est intéressée aux problèmes généraux concernant les non titulaires et les retraités, et a pris des initiatives qui se prolongeront dans les dispositions adoptées en 1981-1984 par le ministère de la Fonction publique, c'était pour satisfaire ses ambitions « d'hégémonie » et de « centralisation ».

Quant à la diffusion de *La Tribune des fonctionnaires* à tous les adhérents des syndicats constitutifs des fédérations et de l'UGFF alors qu'elle avait rencontré de sérieuses difficultés dans les périodes précédentes, elle était présentée comme un autre signe de cette prétendue volonté d'hégémonie.

Et pour finir, la coopération entre l'UGFF et les Fédérations des PTT et des Services publics et de Santé était ravalée au niveau d'une sordide manœuvre de dirigeants amenés à « serrer les rangs » pour faire face à la crise provoquée par « la contestation de la Fédération des Finances ». Circonstance aggravante, ils l'ont fait sous « la houlette confédérale ».

Ces appréciations ne l'empêchaient pas de constater, que selon ses propres termes, l'UGFF dont elle faisait une description aussi tendancieuse était dans les années 1970, « au sommet de son développement ».

Les commentaires concernant les périodes suivantes iront encore plus loin. Ils seront émaillés d'expressions telles que « reprise en main », « communistes purs et durs » etc et établiront une constante corrélation entre les baisses, parfois spectaculaires des effectifs des organisations syndicales qui se produiront dans les années 1980 avec la présence à leur tête de responsables appartenant au PCF. Ces commentaires broseront un tableau du syndicalisme des fonctionnaires dans les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle que je n'ai ni l'intention ni les moyens de commenter : c'est l'affaire des militants mis en cause et des historiens. En revanche, cela m'incite à la fermeté sur la période dans laquelle j'ai exercé des responsabilités qui m'ont placé au centre d'un conflit où j'étais pour certains « l'homme à abattre ». Je mets quiconque au défi de contredire mes témoignages et mes analyses.

Alors qu'il avait été, avec la Fédération des Finances et trois secrétaires confédéraux issus de leurs rangs, le principal promoteur de la crise des années 1975, le SNADGI sera plongé en 1992-1993, après quelques années difficiles, dans une crise dont on nous dit qu'elle a failli être mortelle dans un ouvrage (publié en 2011) qui n'évoque le syndicalisme de la Fonction publique que par un propos assez ambigu sur le reproche fait à l'UGFF d'une « conception centralisatrice en matière d'organisation et d'action » qui constituerait le « socle » de la crise des années 1975 sans aucune référence aux analyses qui en ont été faites par ailleurs. Dans le même ouvrage, les réformes générales de la Fonction publique réalisées en 1981-1984 sont expédiées en quelques lignes. Quand on sait que l'auteur de ce propos a fait en sorte que le dossier d'archives concernant cette crise, confié à l'IHS-CGT en 2009 reste en dehors de l'inventaire public, on en retire une impression générale de gâchis.

C'est à l'occasion de cette crise que les positions d'Henri Krasucki, ses conceptions, son sens des rapports humains se sont exprimés, sur le terrain qui fait l'objet de ce témoignage, avec le plus de constance et de fermeté.

Du début à la fin du conflit, il n'a fait aucun doute qu'il approuvait les orientations de la direction de l'UGFF, et qu'il a apprécié et soutenu les initiatives qu'elle a prises pour surmonter les difficultés. Je témoigne qu'au cours de nos entretiens, il s'est toujours abstenu de porter un jugement négatif sur aucun des militants qui à des titres divers s'y opposaient. Sa volonté d'éviter pour la CGT et sa direction confédérale des retombées pouvant mettre en

cause sa cohésion et son efficacité s'est manifestée sans la moindre faille. Il préconisait en toutes circonstances qu'on s'en tienne aux intérêts du mouvement syndical. La présence au bureau confédéral des trois militants qui appartenaient au même syndicat et avaient exercé des fonctions importantes dans le mouvement syndical des fonctionnaires et exigeaient mon élimination en l'appuyant d'un chantage à leur départ du bureau confédéral était certes au cœur de la crise. Mais il fallait aboutir à un règlement démocratique de cette crise au sein de l'UGFF et de ses composantes et la disjoindre de toute implication confédérale artificiellement entretenue. « *Restons sur les hauteurs, disait-il. On y respire bien car il n'y a pas grand monde.* »

L'essentiel demeure que pendant ces événements, malgré ce gâchis, avant et après le congrès de 1976, le mouvement syndical des fonctionnaires CGT a poursuivi son activité et assumé pleinement ses responsabilités dans une coopération efficace avec les fédérations des PTT et des services publics et de santé.

Dans le discours de clôture du 15<sup>e</sup> congrès de l'UGFF en février 1976 je soulignais que le document d'orientation adopté à la quasi-unanimité résultait d'un travail d'élaboration et de clarification « dont on verra peut-être plus tard, lorsque chacun aura pris le recul nécessaire, combien il représente une étape marquante de l'évolution du mouvement des fonctionnaires sur le chemin du syndicalisme démocratique de classe et de masse dans lequel il s'est résolument engagé voici plus de trente ans et auquel des générations de militants compétents et dévoués ont contribué. » Dans l'ouvrage *Les fonctionnaires sujets ou citoyens* publié en juin 1981, je commentais ainsi cette déclaration : « Les débats et les votes semblent, en faisant la part des choses, autoriser cette vue optimiste... » Ce fut le cas dans les années qui ont suivi.

## **La Commission exécutive de la CGT**

Elu à la Commission exécutive de la CGT par le congrès confédéral de 1969, j'ai activement participé à ses séances notamment par des interventions sur les problèmes de la fiscalité dans le cadre de la campagne confédérale qui se poursuivait, alimentée par les travaux et les initiatives de la Fédération des Finances.

Naturellement après le congrès de l'UGFF de novembre 1970, je m'exprimais désormais non plus comme militant des Finances mais comme militant de la Fonction publique et je continuais à participer activement à ses séances. Ainsi, en 1972, un débat avait lieu pour déterminer la position à adopter dans le référendum sur la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Des divergences étaient apparues au sein du bureau confédéral et une certaine confusion régnait. Le clivage ne se situait pas exactement entre communistes et non-communistes, dans un contexte de positions divergentes des partis de gauche, et à vrai dire cette approche de la vie syndicale ne m'intéressait pas. Je suis intervenu dans le débat en qualité de membre de la commission exécutive indépendamment des positions que pourraient prendre nos organisations, qui n'en avaient pas encore décidé, et en me référant aux orientations de la CGT sur les questions de l'Europe. Un peu plus tard, à

l'occasion du congrès de la CGT qui se tenait à Nîmes, Benoît Frachon venant vers moi dans le trajet entre la salle des séances et la salle de restaurant m'a dit en substance : « Je ne t'ai pas revu depuis la séance de la commission exécutive, mais je tenais à te faire compliment pour ton intervention ». J'étais sensible aux félicitations de Benoît Frachon et j'en mesurais la signification.

Comme indiqué dans les chapitres précédents, le mouvement syndical des fonctionnaires avait surmonté la crise qui l'avait affecté. Il avait poursuivi son activité et assumé ses responsabilités dans des conditions normales. Cependant, la Fédération des finances dont dépendait selon les statuts confédéraux, ma candidature à la commission exécutive de la CGT, avait maintenu, dans l'élection de cet organisme par le congrès confédéral de 1975, mon remplacement par le secrétaire général du SNADGI. Il en est résulté qu'après ce congrès, le mouvement syndical des fonctionnaires n'avait plus à ce niveau, de représentant qualifié sur les problèmes généraux de la fonction publique. On constatera par la suite que c'était une lacune, notamment lorsque à l'occasion d'une grève de fonctionnaires, la commission exécutive m'appellera en consultation sous le regard amusé de mes anciens camarades.

## **Le mouvement syndical des fonctionnaires après la crise**

Les relations entre la fédération CGT des PTT et l'Union générale des fédérations de fonctionnaires étaient, dans cette période, particulièrement fraternelles et efficaces. On peut lire à ce sujet, dans *l'Histoire de la fédération CGT des PTT* qui vient de paraître, le commentaire suivant :

*« Pour la fédération des PTT, L'Union générale des fédérations de fonctionnaires est, dans cette période, un fidèle et solide compagnon de luttes avec lequel les rapports sont empreints d'une réelle camaraderie, sentiment incarné par René Bidouze et Georges Frischmann qui, au-delà de leurs personnalités différentes, sont unis par une estime réciproque. » (p 452-453).*

Outre les sentiments fraternels qui unissaient les militants des deux organisations, cette relation recouvrait un ensemble de réalités juridiques, administratives, historiques, et de conceptions de la lutte sociale.

Cette estime réciproque entre les dirigeants de ces organisations était à la fois le fondement et le résultat d'un ensemble de données objectives qui s'analysent comme des éléments d'une longue histoire syndicale.

L'histoire du mouvement syndical des fonctionnaires, des postiers et des enseignants est jalonnée d'innombrables points de rencontre, et aussi de spécificités qui apparaissent dans les structures, les affiliations, les luttes revendicatives...

Les ouvrages, articles, analyses consacrés à ce sujet fourmillent d'éléments qui illustrent cette donnée qui est une des pièces maîtresses de l'histoire du mouvement syndical français.

Une anecdote : lorsque, en octobre 1976, j'ai présenté un rapport sur le 30<sup>e</sup> anniversaire du statut général des fonctionnaires dans une commémoration organisée en commun sous les auspices du bureau confédéral de la CGT, Georges Frischmann est venu me dire à ma descente de la tribune, dans ce langage truculent qu'on lui connaissait : « *Bien que tu sois des*

*Finances, je te nomme Postier d'honneur* » (Allusion amicale aux rivalités Finances-PTT qui ont longtemps animé la vie syndicale notamment avant la Seconde guerre mondiale et dans les grandes réformes de la Libération sur le thème des « parités »)

Au-delà de la boutade une réalité qui se liait aussi à mes propres racines familiales s'exprimait ainsi.



C'est précisément dans l'introduction de Georges Séguy, secrétaire général de la CGT (à la rédaction de laquelle Frischmann n'était, selon mes informations, pas étranger) que furent définis et décrits avec une grande clarté le sens et la portée de la coopération des fédérations CGT de fonctionnaires, postiers et agents des services publics et de santé.

Voici le passage du discours de Georges Séguy :

*« Le bureau confédéral tient à se féliciter du remarquable exemple de travail commun, de discussions fraternellement poussées jusqu'à l'accord complet entre l'UGFF et les Fédérations CGT des PTT et des Services publics, tant pour les positions à prendre dans les discussions salariales, dans les séances du Conseil supérieur de la fonction publique, que pour le contenu et l'organisation des grèves et manifestations.*

*Cet exemple montre éloquentement qu'il est possible dans la CGT de parvenir à une coopération librement consentie d'organisations dont les buts sont communs sans atténuer l'originalité, les préoccupations particulières et le fonctionnement démocratique de chacune d'elles.*

*Ce travail permanent et unitaire au sein même de la CGT aura apporté une contribution décisive au développement des luttes englobant le secteur public. »*



Georges Séguy



Georges Frischmann

(2) Texte intégral dans une plaquette comprenant également le rapport, les interventions d'Alain Le Léap, Jacques Pruja, et le message de Pierre Meunier.

## La fin de mes mandats syndicaux

Le renouvellement de mon mandat au congrès de l'UGFF de juin 1978 n'aurait certainement pas rencontré plus de difficultés qu'au congrès de 1976.

Mais j'ai décidé d'y mettre un terme et j'ai annoncé cette décision un an à l'avance, en précisant que je n'interviendrais en aucune façon dans le choix de mon successeur, laissant aux composantes de l'UGFF le soin d'en décider, ce qui était plutôt inhabituel au sein de la CGT. Sans qu'il y ait eu besoin entre nous de dissertations philosophiques - dont on n'a d'ailleurs que faire dans le mouvement syndical - mon ami Henri Krasucki approuvait mon attitude.

J'étais dans ma cinquante-sixième année. J'avais exercé des responsabilités à tous les niveaux du mouvement syndical des fonctionnaires, de la section syndicale au comité directeur de l'union internationale. J'avais assumé les contacts avec les ministres des Finances puis avec ceux de la fonction publique, participé aux négociations salariales, siégé au Conseil supérieur de la Fonction publique. Avant d'exercer ces fonctions, j'avais pendant presque aussi longtemps, rempli mes tâches professionnelles dans l'administration des Impôts. Je n'étais pas un « permanent » au sens où on semble l'entendre parfois avec une tonalité quelque peu péjorative. Lorsque, avec Anicet Le Pors, nous aurons la responsabilité des questions de la Fonction publique, nous ferons en sorte que la « mise à la disposition » devienne une des positions explicitement prévues dans le statut général des fonctionnaires.

## Retour dans l'administration

J'ai réintégré dès l'automne 1978, après vingt ans de représentation syndicale, une administration profondément différente de celle que j'avais quittée, à un grade résultant de ma réussite au concours d'inspecteur principal ( que j'ai préparé en grande partie dans le train qui me conduisait aux assemblées générales de mon syndicat) et d'un développement normal de carrière. J'ai été affecté en qualité de directeur divisionnaire à la Direction de la Garantie et des services industriels à Paris, qui était chargée d'une législation ancestrale datant de la Révolution française relevant de l'ancienne direction générale des Contributions indirectes. Après un stage théorique et pratique, j'ai été ensuite nommé Receveur divisionnaire des impôts du département de l'Aisne : une fonction de recouvrement de la TVA dans la

circonscription de Laon et de la coordination des receveurs principaux du département, distincte de celle des percepteurs relevant de la Comptabilité publique chargés du recouvrement des impôts directs. J'ai pris ma retraite au début de 1981, pour des raisons de convenances personnelles, sept ans avant la limite d'âge.

## Troisième partie

### Les travaux d'Histoire du syndicalisme des fonctionnaires

La décision que j'ai prise en 1978 de ne plus exercer de responsabilités dans le mouvement syndical s'est accompagnée de celle de me consacrer à des travaux d'histoire du syndicalisme des fonctionnaires qui se sont étendus ensuite à la Fonction publique elle-même et à la Commune de Paris.

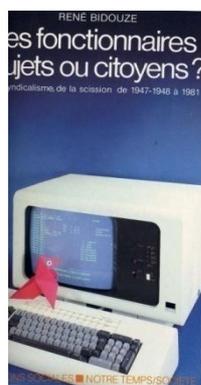
Cette décision était dans une bonne tradition. Les pionniers du syndicalisme des fonctionnaires avaient, en effet, montré un certain intérêt pour ce sujet.

En 1938, une petite brochure (format 10 x 15) reproduisait une conférence de Charles Laurent, qui fut secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires pendant trente-sept ans, de 1909 à 1946, sur *Le syndicalisme des fonctionnaires, Aperçu historique*, présentée dans une série d'histoire syndicale sous les auspices de l'Institut supérieur ouvrier.

Dans les années 1950, un dépliant intitulé *L'Histoire du syndicalisme fonctionnaire* était édité par *Les Cahiers du Nouveau Réveil des Indirectes* (dont le siège se situait au 10 rue de Solférino où se trouve aujourd'hui le Parti socialiste) avec une Introduction d'André Berteloot secrétaire général de l'UGFF. Ce texte se référait aux travaux d'histoire syndicale de Michel Piquemal et Jacques Pruja, illustres devanciers du Syndicat des Indirectes.

Georges Frischmann avait montré l'exemple en publiant en 1967 une *Histoire de la Fédération des PTT* qui a été rééditée en 2011.

En 1978, j'ai entrepris l'écriture du premier tome de mon ouvrage *Les fonctionnaires sujets ou citoyens* qui a paru dès 1979. Les Editions sociales ayant décidé que le deuxième tome paraîtrait au début de 1981, j'ai dû le rédiger au cours des premiers mois de ma retraite, après avoir obtenu un court délai ( ce qui explique notamment l'absence de Notes). En juin 1981, paraissait ce deuxième tome.



Henri Krasucki, qui avait de longue date pris conscience des problèmes généraux de la fonction publique et des enjeux du syndicalisme des fonctionnaires, et avait été associé à ma décision d'engager ces travaux, a plus que tout autre dirigeant confédéral de la CGT, commenté et apprécié la parution du premier volume. En juillet 1981, il m'a appelé pour me faire connaître l'appréciation qu'il portait sur le second qui venait de paraître. Il l'avait lu dans l'avion, au retour d'une session de la Fédération syndicale mondiale. Il constatait que mon intention de travailler sur l'histoire du syndicalisme des fonctionnaires manifestée en juin 1978 lors de mon départ de l'UGFF, s'était concrétisée par deux volumes en trois ans. Sur ce tome II il portait en substance les appréciations suivantes (que j'ai notées sur-le-champ) :

*« Les questions délicates ont été parfaitement traitées, avec la hauteur de vues nécessaire. Il est impossible de dire le contraire de ce qui est écrit dans ce livre, qui traite l'histoire pour ce qu'elle est. Sur Léon Rouzaud, Le Brun, Berteloot, très bien. Sur la période délicate, le ton qu'il faut.*

*Ce livre vient au bon moment, au-delà du monde des fonctionnaires. L'intérêt du premier volume était de donner une idée enfin sérieuse basée sur les faits, d'une histoire compliquée.*

*Le deuxième est écrit en avril 1981. Les points de suspension et la fin sont bien conçus. Le livre ne sera pas daté, les événements se poursuivront ».*

Henri Krasucki ajoutait : *« Je défie qui que ce soit de « tousser ». Tout ce qu'on pourra écrire maintenant sur ce sujet sera une contrefaçon, une entreprise de mauvaise foi battue d'avance ».*

*Les fonctions que tu occupes aujourd'hui se situent bien dans toute cette bataille. Au congrès de l'UGFF, je parlerai de ça ».*

N'étant - pas plus que mes prédécesseurs - historien, j'ai pris soin de ne pas introduire le terme « Histoire » dans mon titre. D'autre part, je notais dans l'Introduction deux « limites » : d'une part il s'agissait du syndicalisme CGT, d'autre part la période étudiée, surtout la dernière décennie n'était pas encore du domaine de l'histoire.

Dans *Fonction publique Les points sur les i* publié en 1995 j'ai abordé assez longuement les questions qui peuvent se poser à propos des travaux émanant d'historiens et spécialistes et de ceux émanant de militants syndicalistes. Malheureusement cet ouvrage a été édité dans de telles conditions qu'il était pratiquement introuvable pour le commun des mortels peu après sa parution en dehors d'un placement dans quelques organisations syndicales.

*Les fonctionnaires sujets ou citoyens* est épuisé depuis des années, et les autres ouvrages ne sont pas toujours d'un accès facile. On peut cependant se les procurer neufs ou d'occasion, et les consulter à la BNF et dans des bibliothèques.

## **Quatrième partie**

**Directeur du cabinet du ministre de la fonction publique**

## (juin 1981-novembre 1983)

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en mai 1981, la victoire des partis de gauche aux élections législatives qui ont suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la nomination de quatre ministres communistes, ont créé une situation politique, économique et sociale qui a donné lieu à d'innombrables ouvrages, études, articles, reportages, entretiens et témoignages.

Il n'en reste pas moins que certains aspects importants de l'exercice du pouvoir par les partis de gauche en 1981-1986 ont été éludés, négligés ou ont fait l'objet d'analyses contradictoires et de commentaires contestables, et que l'histoire sociale et syndicale de la période reste pour l'essentiel à écrire.

Dans la plupart des prestations portant sur cette période, la présence et l'action des quatre ministres communistes ( Charles Fiterman, Marcel Rigout, Jacques Ralite, Anicet Le Pors), et plus largement les problèmes fondamentaux de l'union de la gauche et de la stratégie de François Mitterrand l'emportent largement sur la présentation des attributions de ces ministres, des mesures qu'ils ont prises et des réformes qu'ils ont réalisées.

Après avoir apporté ma contribution à l'étude de ce sujet dans de nombreux écrits mentionnés en annexe, le moment est venu, comme cela a été fait dans les chapitres précédents pour l'histoire syndicale, de les compléter par la voie du témoignage et de la réflexion, en se concentrant sur les éléments susceptibles de les préciser ou de les enrichir.

L'entrée en fonctions d'un ministre dans n'importe quel gouvernement peut faire l'objet de développements plus ou moins originaux dont l'intérêt est souvent anecdotique. Il s'agit donc avant tout de déterminer les éléments qui peuvent présenter des caractéristiques particulières ou illustrer de façon significative la recherche historique dans laquelle nous tentons de nous inscrire.

Tel est en premier lieu le cas de l'entrée en fonctions du ministre de la Fonction publique et des réformes administratives et de la constitution de son cabinet.

En juin 1981, alors que les pourparlers entre le Parti communiste et le Parti socialiste étaient engagés, Anicet Le Pors, membre du Comité central et proche collaborateur de Georges Marchais m'a téléphoné. Il venait d'être chargé de réaliser, dans un délai de quelques jours, deux documents portant l'un sur les problèmes généraux de la fonction publique, l'autre sur les questions d'ordre institutionnel qui pourraient se poser dans cette période. Sur ces dernières, il constituait immédiatement un petit groupe de travail, dont il me proposait de faire partie. Sur la fonction publique, il pensait que la meilleure solution était que je rédige seul le document. (Attaché à la Direction de la Prévision du Ministère de l'Economie et des Finances puis sénateur, il avait milité dans le syndicat des personnels de ce ministère et me connaissait depuis longtemps).

Ces objectifs ont été atteints dans les délais impartis et nous avons remis à la direction du Parti les rapports demandés. Celui que j'ai rédigé, daté du 10 juin 1981, s'intitulait « *Décentralisation, débureaucratization de l'Etat, démocratisation de la fonction publique* ». Il récapitulait dans un tableau les principales propositions à formuler, et comportait quatre annexes : Organisation et attributions ministérielles – Principaux postes clés – Documents sur les positions du parti socialiste concernant la fonction publique – Caractéristiques de quelques personnalités nommées aux postes de responsabilité publique.

Lorsque nous avons élaboré ces documents, nous ne savions pas que quelques jours plus tard, le poste de ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives reviendrait à Anicet Le Pors.

Le mercredi 24 juin 1981, devait se tenir le premier conseil des ministres. Il m'a appelé pour me demander de l'accompagner à l'issue de cette réunion, dans la rencontre déjà prévue avec Catherine Lalumière, qui occupait le poste depuis un mois dans le premier gouvernement de Pierre Mauroy. Je l'avais rencontrée à l'époque où elle était la responsable du Parti socialiste pour les questions de fonction publique. Elle était secondée par Jeanne Siwek-Pouydesseau, qui m'a accueilli en me disant qu'elle s'attendait à ma présence.

Mon positionnement politique était parfaitement clair. Je considérais la participation communiste au gouvernement comme une donnée concrète de la situation que j'avais tendance à approuver, sans avoir, dès lors que je n'avais aucune responsabilité dans le Parti, à me prononcer formellement pour ou contre le principe de cette participation.

Je suis d'abord resté pour les premiers contacts avec le cabinet du Premier ministre, la direction générale de la Fonction publique, l'organisation du personnel administratif, l'installation matérielle des bureaux, la composition du cabinet.

Guy Braibant, Conseiller d'Etat chargé par le PCF de la coordination des quatre ministres, suggérait ma nomination en qualité de conseiller spécial, comme lui-même auprès de Charles Fiterman ministre des Transports, et envisageait la nomination de mon ami Jean-Jacques Philippe, ancien élève de l'ENA, professeur associé spécialiste de fiscalité, qui était comme moi-même un « ancien des Indirectes », aux fonctions de directeur du cabinet.

Il me connaissait personnellement pour m'avoir rencontré dans une commission du PCF qui avait été chargée des questions de la fonction publique dans le cadre de l'actualisation du Programme commun de la gauche, mais il ne connaissait pas le monde syndical et s'en tenait aux normes classiques de constitution des cabinets ministériels. Ma situation personnelle n'était d'ailleurs pas correctement appréhendée. Comme indiqué dans les développements qui précèdent, je n'exerçais aucun mandat syndical depuis trois ans, j'avais rejoint l'administration et j'avais même pris ma retraite. Je n'aurais jamais accepté de passer directement d'une responsabilité syndicale à un cabinet ministériel.

Pour un ensemble de raisons concernant notamment les compétences, l'expérience des personnes en cause, les conditions de la mise œuvre du programme que nous avons envisagé, et de la concertation avec les organisations syndicales, j'estimais, avec d'autres camarades, que le dispositif proposé était, dans le cas précis du ministère de la Fonction publique, un faux-semblant semé d'embûches et de faux-pas qui apparaissaient déjà dans cette courte période.

De plus, après les épreuves que j'avais subies dans la crise du mouvement syndical des fonctionnaires et ma retraite administrative anticipée, je ne voulais pas m'engager dans une perspective dont je savais qu'elle était vouée à l'échec. Je m'apprêtais à me retirer tranquillement, ma tâche temporaire accomplie. Cependant ma présence auprès d'Anicet Le Pors attestait que j'étais prêt à assumer mes responsabilités en évaluant les chances d'une mise œuvre de certains des objectifs à la détermination desquels je m'étais employé dans le passé.

La décision appartenait au ministre. Il m'a nommé directeur du cabinet. J'ai accepté sans perdre de vue que mon intérêt matériel était inexistant : obligé d'interrompre le paiement de ma pension de retraite en application de dispositions aberrantes du Code des pensions

civiles et militaires, le contrat qui me sera proposé me laissera une rémunération nette supplémentaire à peu près égale au SMIC.



Le cabinet en 1981



Le ministre et le directeur du cabinet

Très tôt j'ai rencontré Monique Dagnaud chargée de recherche au CNRS qui publiera avec Dominique Mehl un ouvrage intitulé *L'Elite rose* qui me présentera comme « *un communiste de toujours* », ce qui n'avait rien à voir avec le concept péjoratif de « *communiste orthodoxe* » que l'on verra apparaître beaucoup plus tard.

Dans ses témoignages sur les discussions menées pour la formation du deuxième gouvernement de Pierre Mauroy, Anicet Le Pors insiste sur le refus opposé par François Mitterrand à la nomination, parmi les quatre ministres communistes, d'un dirigeant syndical. Je pense que cela ne signifiait pas que le chef de l'Etat rejetait toute présence de syndicalistes dans le gouvernement, ainsi que l'attestait la nomination d'André Henry, ancien secrétaire général de la FEN au poste de ministre du Temps libre.

Quant à la présence de syndicalistes dans les cabinets ministériels, elle ne rencontrait pas d'objection de principe. Un certain nombre d'entre eux, venant principalement de la CFDT, dont la commission exécutive avait délibéré à ce sujet (ce qui n'était pas le cas de la CGT) ont été nommés.

Mais, à ma connaissance, aucun autre ancien dirigeant syndical n'était nommé dans les fonctions de directeur de cabinet. Le ministère de la fonction publique était parmi ceux dont la nature et les attributions se prêtaient le mieux à cette particularité. Les précisions qui suivent en apporteront la confirmation.

Les conseillers techniques de l'Elysée devaient participer aux diverses réunions interministérielles et chacun devait suivre plus particulièrement l'activité d'un ou plusieurs ministères. Celui de la Fonction publique le serait au début par Jeannette Laot, ancienne secrétaire générale de la CFDT, puis par Robert Cheramy, ancien dirigeant de la FEN assez vite remplacés par Ségolène Royal récemment sortie de l'ENA,

Les conditions de ma nomination en qualité de Conseiller d'Etat en service extraordinaire en novembre 1983 (que nous évoquerons plus loin) confirmeront cette approche de la question de la participation de personnalités venues du monde syndical aux fonctions de ministres, de membres de cabinets ministériels ou à d'autres fonctions.

Dès les premiers jours, j'ai reçu une invitation à un repas de quelques personnalités organisé dans les salons de l'Elysée par Paul Legatte, Conseiller d'Etat, ancien proche collaborateur de Pierre Mendès-France (futur Médiateur de la République puis membre du Conseil constitutionnel) auquel assistaient notamment André Rousselet conseiller de François Mitterrand, Jacques Boutet, président de TF1, Paul Guimard écrivain... Ma qualité d'ancien dirigeant du mouvement syndical CGT des fonctionnaires a été remarquée comme une

particularité originale, et Paul Legatte m'a régulièrement invité une bonne douzaine de fois par la suite, au point que je ferai figure d'habitué.

Les relations avec Ségolène Royal se sont ouvertes par une rencontre ayant pour objet la présentation de la politique suivie par le ministère de la fonction publique et s'est poursuivie par une coopération efficace et amicale.

Anicet Le Pors était ministre délégué auprès du Premier ministre. La Direction générale de l'administration et de la fonction publique relevait du secrétariat général du gouvernement. La nature même des problèmes généraux de la fonction publique, les éléments constitutifs de la situation, de la carrière et des rémunérations des fonctionnaires, les avaient toujours situés dans la sphère du Premier ministre et du ministre des Finances.

Ce témoignage pourrait s'appesantir sur les rapports au sein de ces institutions de la République et sur les multiples anecdotes dont ils sont assortis.

Il est certainement plus utile de mentionner les rapports avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique et d'insister sur la question des rapports entre le ministère et les organisations syndicales représentatives, après avoir noté que le Statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales composé de trois titres législatifs et de nombreux textes réglementaires, sera un élément de la décentralisation (réalisée sous la responsabilité du Ministre de l'Intérieur) qui sera considérée comme une réforme maîtresse du premier septennat de François Mitterrand.

Gabriel Vught, Conseiller d'Etat, était le directeur général à notre arrivée. Nos relations étaient cordiales. Il appréciait le fait qu'à la direction générale et au cabinet se trouvaient deux témoins de la longue évolution de la fonction publique en la personne d'un directeur des Impôts en détachement et d'un ancien dirigeant syndical. Mais il n'a pas tardé à invoquer la clause de conscience pour réintégrer le Conseil d'Etat. Il a été remplacé par Michel May, Conseiller-maître à la Cour des Comptes qui ne s'intéressant pas vraiment à la Fonction publique et qui est parti au bout de quelques mois pour rejoindre la présidence de TF1. Avec Marcel Pinet, Conseiller d'Etat, s'est établie une coopération efficace et durable.

La concertation entre le ministère de la fonction publique et les organisations syndicales n'était pas une question secondaire. Elle était, plus que dans tout autre ministère, le cœur de l'action à mener et la condition fondamentale de son aboutissement.

Pour prendre connaissance des multiples aspects et des résultats de cette large concertation on peut se reporter aux textes dans lesquels j'ai exposé la politique salariale de la fonction publique pendant cette période.

La question générale des rapports entre le pouvoir de gauche et les organisations de la CGT et des conceptions de la centrale est une des données de la situation politique et sociale de cette période que les chercheurs en histoire sociale se doivent d'approfondir.

La tension qui est apparue dès le début et s'est ensuite confirmée entre le ministre de la fonction publique et la secrétaire générale de l'UGFF-CGT, et les expressions qui en résultaient ou les accompagnaient sur l'ensemble de la mise en œuvre de la concertation, posaient un ensemble de problèmes. La campagne menée contre la présence de ministres communistes dans le gouvernement menée par André Bergeron secrétaire général de Force ouvrière ne pouvait être sans effet sur la Fédération des fonctionnaires affiliée à cette centrale. Des manifestations auxquelles avaient pris part les responsables de la Fédération des fonctionnaires CGC créaient quelques difficultés. Les orientations des représentants de la CFDT suscitaient parfois des interrogations. La structuration de la Fédération de l'Education

nationale en tendances pouvait générer des tentations dans lesquelles le ministère n'avait pas à intervenir.

Les membres du cabinet étaient par définition des salariés. Ils étaient tous syndiqués, mais selon leurs affinités personnelles et leur appartenance professionnelle, ils l'étaient à la CGT, à la FEN, ou à la CFDT et quels que soient par ailleurs leurs titres et leurs compétences, la pratique n'a pas tardé à révéler quelques failles.

Il était donc de la plus haute importance que soit définie une politique aussi claire que possible du ministre et des membres de son cabinet pour maîtriser une telle situation.

Le moins que l'on puisse dire est que dans un tel contexte, la présence d'un directeur de cabinet connaissant parfaitement le monde syndical, ayant des relations de compréhension et de confiance avec tous les responsables des fédérations syndicales représentatives et capable de déceler à temps les bévues et les maladroites de conseillers techniques ou les manœuvres aux implications diverses de certains syndicats, était d'une grande utilité.

Militant de longue date, je ne m'impliquerai pas pour autant dans l'activité et les positions politiques du ministre et dans ses contacts avec les journalistes. La direction du PCF n'interviendra pas dans l'élaboration des réformes que le ministère mettra en œuvre. Elle n'était d'ailleurs pas en état de le faire et nous n'en avons pas besoin.



Au banc du gouvernement de l'Assemblée nationale. Gaston Defferre, Anicet Le Pors, René Bidouze, Olivier Shramek

Les relations avec Henri Krasucki étaient d'une autre nature et ne se situaient pas exactement sur le même terrain.

J'ai été sensible au message de félicitations qu'il m'a adressé dès qu'il a appris ma nomination. C'était une marque d'amitié et d'estime personnelles qui n'avait pas nécessairement une signification plus large. Cependant, en janvier 1982, quelques mois après la constitution du gouvernement et quelques mois avant son accession à la fonction de secrétaire général de la CGT en remplacement de Georges Séguy, il représentait le bureau confédéral au congrès de l'UGFF. Evoquant dans son discours les générations qui « ont fait l'UGFF » il citait Alain Le Léap, Léon Rouzard, André Berteloot, Roger Loubet, René Bidouze et il ajoutait ceci :

*« On me permettra de souligner la part qu'y a prise René Bidouze parce qu'il a eu à le faire dans des conditions particulièrement difficiles alors qu'il s'est agi d'un moment capital de cette évolution. »*

*Du même coup, je veux ici le remercier d'avoir trouvé la ressource de nous fournir ensuite cette remarquable histoire du syndicalisme des fonctionnaires.*

*Enfin, pourquoi ne pas le dire, de ressentir ses fonctions gouvernementales actuelles comme un élément de sécurité de notre point de vue, et un hommage rendu à l'UGFF. »*

Pour apprécier éventuellement, la portée réelle de cette dernière appréciation qui sur le moment ne semble avoir plu ni au ministre ni à la secrétaire générale de l'UGFF, il faut certainement aller plus loin dans la recherche concernant les positions de la CGT à l'égard du pouvoir de gauche et de sa politique.

Quoi qu'il en soit, pourquoi aurais-je cessé mes relations avec Henri Krasucki qui était un ami, siégeait au bureau politique du PC, était un dirigeant confédéral de la CGT devenu secrétaire général, et avait avec le gouvernement et son Premier ministre Pierre Mauroy tous les contacts inhérents à sa fonction ?

Nous avons connu, notamment à l'occasion de la crise survenue quelques années plus tôt dans le mouvement syndical des fonctionnaires de larges convergences d'idées. J'étais bien placé pour savoir l'intérêt qu'il avait toujours porté aux questions de la fonction publique et de son syndicalisme et la hauteur de vues non dépourvue d'humour qui caractérisait sa démarche.

A la fin du processus de concertation engagé pour l'élaboration de la réforme qui devait aboutir au Statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales en 1983-1984, il est intervenu, accompagné de la secrétaire générale de l'UGFF, auprès du Premier ministre Pierre Mauroy pour que l'expression « Code général de la Fonction publique » préconisée par Matignon et acceptée par le ministre, soit abandonnée pour un retour au concept de « statut » sans perdre de vue que cela ne changeait pas le texte. J'avais eu l'occasion de m'entretenir avec lui des divers aspects de ce problème qui tiendra une large place dans la grande réunion interministérielle qui aura lieu à l'Hôtel Matignon sous la présidence du Premier ministre pour arbitrer les décisions finales sur le projet de statut

Le plan de réformes ayant atteint ses objectifs, j'envisageais de m'en aller à la fin de l'année 1983 au plus tard.

J'ai effectivement quitté ces fonctions lorsque j'ai été nommé Conseiller d'Etat en service extraordinaire en novembre 1983.

## **Conseiller d'Etat en service extraordinaire (Novembre 1983 - novembre 1987)**

Selon le statut des membres du Conseil d'Etat, cette institution comprend douze Conseillers d'Etat en service extraordinaire, choisis « parmi les personnalités qualifiées dans les divers domaines de la vie nationale » pour une période de quatre ans, en principe renouvelable après une période de deux ans. Pendant la durée de leur activité, ils siègent dans les sections administratives et à l'assemblée générale, mais ils ne peuvent être affectés à la section du contentieux.

En novembre 1983, trois postes de conseiller d'Etat en service extraordinaire devenaient vacants. Parmi les nombreuses candidatures qui lui étaient soumises, le Président de la République, François Mitterrand a décidé de choisir des personnalités venues du monde syndical. Dans le passé trois ou quatre anciens dirigeants syndicaux de la FEN et de FO ( et non pas de « nombreux » militants comme le dit Jeanne Siwek-Pouydesseau) avaient été nommés par Giscard d'Estaing et Chirac. Il a retenu Robert Cheramy, ancien membre de la direction de la FEN, conseiller technique à l'Elysée, Félix Fortin secrétaire général de la fédération des services publics FO (qui ne restera que quelques mois) et moi-même.

En ce qui me concerne, plusieurs proches du chef de l'Etat, notamment Jacques Fournier secrétaire général du gouvernement, avaient insisté sur l'intérêt du choix, opéré pour la première fois, d'un ancien responsable de la CGT ayant exercé de surcroît des fonctions de directeur de cabinet. Paul Legatte était certainement intervenu dans le même sens.

J'avais le sentiment que peu de dirigeants de la CGT et du Parti communiste avaient perçu et apprécié la portée de cette nomination. Certaines prestations douteuses de Georges Marchais m'en apporteront plus tard la confirmation. La réaction spontanée et immédiate d'Henri Krasucki n'en était que plus significative. Non seulement il m'a fait connaître sa satisfaction personnelle sur le terrain de l'amitié et de l'estime, mais il a organisé un repas auquel ont participé quelques camarades soigneusement choisis pour marquer l'hommage de la CGT.

Mon affectation par Pierre Nicolay, Vice-président du Conseil d'Etat - que nous avons souvent rencontré - à la section des Finances, compétente pour les textes statutaires relatifs à la fonction publique allait de soi. De même qu'avec son successeur Marceau Ling, qui avait exercé les fonctions de directeur général de la Fonction publique et était secrétaire général du gouvernement en 1981.



Pierre Nicolay, Anicet Le Pors, René Bidouze

Les deux présidents successifs de la section des Finances, Jacques Chardeau et Jacques Boutet, m'ont fait confiance en me désignant comme rapporteur de nombreux décrets qui étaient des textes d'application des dispositions législatives relatives à la fonction publique adoptées dans les années 1981-1983, et se situant donc dans le prolongement de mes fonctions précédentes, bien que le succès de la droite aux élections législatives de 1986 ait quelque peu modifié la donne. Lorsqu'un texte statutaire concernant les personnels des collectivités

territoriales venait devant la section de l'Intérieur, dont le président était Jean Kahn, j'étais souvent désigné pour représenter la section des Finances. Je siégeais également à la section du Rapport et des études présidée par Guy Braibant.

Ces fonctions de rapporteur me mettaient en contact permanent avec les services de la Direction générale de la Fonction publique, très rarement avec le cabinet du ministre.

Dans ses souvenirs, Anicet Le Pors a plusieurs fois évoqué un échange de propos marquant un désaccord avec Henri Krasucki concernant une opposition avec Jacques Delors ministre des Finances sur les rémunérations de la Fonction publique. C'était en 1984, année sans accord salarial marquée par une grève des fonctionnaires. Je n'étais plus sur ce terrain.

Dans cette période, je n'avais aucun contact avec le mouvement syndical. Mais sachant qu'il ne fallait pas compter sur l'UGFF, j'ai livré au *Droit ouvrier*, revue juridique de la CGT, une série d'études sur les réformes du statut général des fonctionnaires réalisées par le ministère de la Fonction publique en 1981-1984.

A la fin de mon mandat, un des Conseillers d'Etat membre de la section, ancien proche collaborateur du général de Gaulle, a tenu à me manifester son estime en souhaitant mon maintien au Conseil d'Etat par une nomination au tour extérieur. De toute façon, j'étais atteint par la limite d'âge alors fixée à 65 ans et cette nomination par ailleurs hautement improbable n'était pas possible. J'avais subi au début de 1987, à l'occasion du renouvellement du contrat du ministère des Finances qui m'assurait une situation correcte, les manœuvres de collaborateurs du ministre Edouard Balladur ayant certainement pour but de me conduire à une démission qui aurait permis la nomination d'un des leurs. Ils ignoraient simplement que nous n'étions pas du même monde, notamment pour ce qui avait trait à ces questions de rémunération et que je remplirais mes obligations jusqu'à leur terme même bénévolement.

Je garde, à tous égards, un excellent souvenir de mes fonctions au Conseil d'Etat.

## **Contributions à l'histoire sociale**

### **La Commune de Paris**

Dans un premier temps, après avoir participé à des travaux sur des questions institutionnelles dans une commission du Comité central du Parti communiste, j'ai décidé de m'intéresser à d'autres sujets que l'administration et la fonction publique.

C'est ainsi que j'ai publié une biographie de Lissagaray, l'historien le plus prestigieux de la Commune de Paris : *Lissagaray, la plume et l'épée*, Editions de l'Atelier 1991.

Cet ouvrage sera suivi de deux autres : *72 jours qui changèrent la cité, la Commune de Paris dans l'histoire des services publics*, Le temps des cerises, 2001, qui m'a valu un message chaleureux du sociologue Pierre Bourdieu, (se référant à notre commune origine béarnaise) puis

*La Commune de Paris telle qu'en elle-même, Une révolution sociale aux avant-postes de la République*, Le temps des cerises 2004. Ces deux derniers ouvrages refondus en un seul avec une abondante iconographie ont été réédités dans une nouvelle collection en juin 2009.

En septembre 2007 a été publié le *Guide des sources de la Commune de Paris et du mouvement communaliste (1864-1880)* à la Documentation française, une œuvre collective réalisée de 2002 à 2007 par une équipe scientifique constituée à mon initiative et sous ma direction en collaboration avec la direction des Archives de France et le soutien de la Ville de Paris.

Au long de cette période assez longue, j'ai eu quelques rencontres et échanges avec mes camarades de la CGT.

Henri Krasucki a manifesté son intérêt à la parution de mon ouvrage *Lissagaray la plume et l'épée* en 1991. Il en parlait autour de lui avec la chaleur humaine qui le caractérisait.

Lors de la publication de mon ouvrage *72 jours qui changèrent la cité, La Commune de Paris dans l'histoire des services publics*, une réception a été organisée (à l'initiative de Georges Séguy président d'honneur et de Joël Hedde président) à l'occasion de la réunion du conseil d'administration de l'Institut CGT d'Histoire sociale dont j'étais membre depuis la création de cet organisme en 1982. Des Notes de lecture ont été publiées par la suite dans *Les Cahiers* de cet Institut.

Un autre dirigeant syndical, Georges Frischmann, secrétaire général de la Fédération des PTT, qui avait publié quelques années plus tôt une biographie d'Albert Theisz et qui savait que je travaillais sur ce sujet qui l'intéressait particulièrement, a organisé une réunion de militants.

### **La Fonction publique**

Je n'ai jamais cessé de traiter de l'histoire de la fonction publique et du syndicalisme des fonctionnaires, soit pour répondre à des sollicitations, soit de ma propre initiative

- en 1993 le volume 3 d'un ouvrage collectif *Histoire de la fonction publique en France*, Nouvelle librairie de France auquel j'ai participé en rédigeant la partie consacrée à la III<sup>e</sup> République sous la direction de Marcel Pinet, Conseiller d'Etat, ancien directeur général de la Fonction publique ;

- en 1996 *Fonction publique les points sur les i* aux Editions de la VO ;

- dans des articles et études des *Cahiers* de l'Institut CGT d'Histoire sociale et dans des communications à plusieurs de ses colloques ;

- en 2011 dans une conférence sur Les services publics dans l'Histoire sociale ;

(Voir Bibliographie détaillée en annexe)

## Un blog et des publications numériques

En mai 2010, j'ai ouvert un blog consacré à l'Histoire dans trois domaines : la Fonction publique, le syndicalisme des fonctionnaires, la Commune de Paris.

En 2011, j'ai engagé l'insertion sur le site Calaméo, d'une série de publications numériques, parmi lesquelles un nouvel ouvrage subdivisé en trois volumes *L'Etat et les fonctionnaires, de la plume sergent-major à internet* qui est une étude inédite de l'Histoire de la politique salariale de l'Etat.



Un entretien au Centre national de la Fonction publique territoriale

## Conclusion

Les quarante-six années de ma vie active de 1941 à 1987 se décomposent en environ dix-neuf années de services effectifs dans l'administration académique et dans celle des impôts (1941-1958 et 1978-1981), vingt années de responsabilités nationales dans le mouvement syndical (1958-1978), sept ans comme directeur de cabinet du ministre de la fonction publique puis Conseiller d'Etat en service extraordinaire (1981-1987). La durée de mes fonctions professionnelles au sein de l'appareil d'Etat et celle de mes fonctions syndicales s'équilibrent, sans parler du dernier quart de siècle consacré à la rédaction d'ouvrages et études sur l'histoire de la fonction publique, du syndicalisme et de la Commune de Paris.

On peut servir de diverses façons et dans des fonctions différentes une administration au service des usagers et des citoyens, et une Fonction publique garantissant les intérêts fondamentaux des fonctionnaires, qui ne sont nullement en contradiction avec l'intérêt général.

J'ai le sentiment de l'avoir fait pendant trois quarts de siècle, dans une indéfectible fidélité au mouvement ouvrier et aux engagements profonds de ma jeunesse.

## Annexes

### ***Le blog de René Bidouze***

<http://renebidouze.over-blog.fr>

*Ce blog est consacré à l'Histoire dans trois domaines : la fonction publique, le syndicalisme des fonctionnaires, la Commune de Paris*

300 articles publiés de mai 2010 à décembre 2012

### ***Publications numériques sur le site Calaméo***

<http://www.calameo.fr>

#### **-Le statut général des fonctionnaires (1946-2006).**

Un texte publié à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du statut.

#### **-Fonctionnaires et magistrats sous la Commune de Paris**

Des extraits de l'ouvrage *72 jours qui changèrent la cité. La Commune de Paris dans l'histoire des services publics*

#### **-Les services publics dans l'histoire sociale**

Conférence à l'Institut CGT d'histoire sociale 3 mai 2011

#### **-Histoire de la Fonction publique et du syndicalisme des fonctionnaires. Episodes marquants**

**-Un épisode de l'Histoire du syndicalisme : la crise du mouvement syndical des fonctionnaires des années 1975**

**Un ouvrage inédit en publication numérique**

### **L'Etat et les fonctionnaires et agents publics**

*De la plume sergent-major à internet*

Une histoire de la politique salariale de l'Etat  
et de l'organisation des carrières des fonctionnaires

-Tome I. Du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin de la IV<sup>e</sup> République

-Tome II. Des débuts de la V<sup>e</sup> République à 1986

-Tome III. Les fonctions publiques des deux décennies 1986-2006

## OUVRAGES et ETUDES

### Sur l'histoire de la Fonction publique, du syndicalisme des fonctionnaires, de la Commune de Paris

#### I- OUVRAGES

#### Sur le syndicalisme des fonctionnaires, la fonction publique, l'administration

##### *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*

Tome I- Le syndicalisme des origines à la scission de 1947-1948. Préface d'Alain Le Léap, ancien secrétaire général de la CGT, 375 pages, Editions sociales, 1979.

##### *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*

Tome II- Le syndicalisme de la scission de 1947-1948 à avril 1981, 380 pages, Editions sociales, 1981.

*Histoire de la fonction publique en France*, Nouvelle Librairie de France, 1993. Ouvrage collectif sous la direction de Marcel Pinet, Conseiller d'Etat, publié sous le patronage de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique. Prix des ministères Histoire/ Mémoire.

Dans le tome III, René Bidouze, La Troisième République (1870-1945) 127 pages.

*Fonction publique, les points sur les i*, 232 pages, Editions de la VO, 1995.

*L'évolution historique des fonctions publiques d'emploi et de carrière en France et dans le monde*, 44 pages, Institut CGT d'Histoire sociale, mai 2007.

#### Sur la Commune de Paris

*Lissagaray la plume et l'épée*, Editions ouvrières, 232 pages, 1991.

**72 jours qui changèrent la cité.** *La Commune de Paris dans l'histoire des services publics*, 232 pages, Le temps des cerises, 2001.

**La Commune de Paris telle qu'en elle-même.** *Une révolution sociale aux avant-postes de la République*, 284 pages, Le temps des cerises, 2004. Réédition dans une nouvelle collection 2009.

Sous la direction de René Bidouze,

**Guide des sources d'archives de la Commune de Paris et du mouvement communaliste (1864-1880)**, (Amis de la Commune de Paris, Direction des Archives de France, Ville de Paris). Accompagné de la mise en ligne sur le site internet des Amis de la Commune de Paris 1871 (<http://vww.commune1871.org>) des bases de données des dossiers de 50.000 personnes arrêtées et poursuivies. Documentation française, 732 pages, août 2007.

Avant-propos de Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France, préface de Bertrand Delanoë maire de Paris, Introduction générale de René Bidouze

## **II- ETUDES**

### **Le peuple et La vie ouvrière (1963-1970)**

- Etudes et articles pour une fiscalité démocratique.

**Le droit ouvrier**, revue juridique de la CGT

-Le statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales

N° 433 août 1984 (pages 291-302)

-Les nouveaux principes de l'emploi public et l'intégration des personnels non titulaires

N° 443 juillet 1985 (pages 257-265)

-La « tradition républicaine » en matière de droit de grève dans les services publics

N° 466 juillet 1987 (pages 265-266)

-Où en est l'application du statut général des fonctionnaires de l'Etat ?

N° 464 avril 1987 (pages 115-120)

-Où en est le statut des fonctionnaires territoriaux ?

N° 478 août 1988 (pages 325-333)

### **Analyses et documents économiques (Cahiers du Centre confédéral d'études économiques de la CGT)**

-Les rémunérations des fonctionnaires. Des premières actions revendicatives du siècle à la politique contractuelle de l'après 1968, n° 20 mai 1986.

-Les rémunérations des fonctionnaires. Après 1968, la politique contractuelle, n° 25 mai 1987.

-Fonction publique : deux conceptions, n° 28 décembre 1987.

-Aspects de la fonction publique en Europe occidentale et de l'intégration européenne n° 31 juillet 1988

### **Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale**

- Dossier -Le soixantième anniversaire du statut général des fonctionnaires, n° 99 septembre 2006.

- Le « Grenelle » de la fonction publique et ses suites, n° 107 septembre 2008.

- Dossier- Centenaire d'une période « fondatrice » du mouvement associatif et syndical des fonctionnaires postiers, enseignants (1909-2009) juin 2009.

- Statut ou contrat, une instrumentalisation de l'Histoire, n° 115 septembre 2010

- Les cartels des services publics, n° 119 septembre 2011

### **Communications dans les Colloques de l'IHS-CGT**

- Colloque La CGT dans les années 1950 (2005), *La CGT dans la fonction publique*

- Colloque Unité syndicale, fatalité de la division 1943-1995 (2006), *Les fondements idéologiques et historiques d'une unité préservée dans quelques secteurs du syndicalisme des fonctionnaires*

- Colloque La CGT de 1966 à 1984, l'empreinte de mai 1968 (2008), *Le syndicalisme de la fonction publique face à la politique salariale de l'Etat et à l'organisation des carrières des fonctionnaires*

-Conférence - *Les services publics dans l'histoire sociale*, Mai 2011.

### **Revue française d'administration publique**

-Du serment de fidélité à l'Empereur au statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, janvier-mars 1983 (pp 9-30)

-Les modalités de détermination des traitements des fonctionnaires. Evolution du début du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours, octobre-décembre 1983 (pp10-31)

### **Revue administrative**

-Où va la fonction publique française ? (Tribune libre), La Revue administrative, n° 287, septembre-octobre1995.



# **Table des matières**

## **Avant propos**

## **Première partie**

### **Le syndicalisme des fonctionnaires (1948-1978) 3**

**La décennie 1948-1958**

**La décennie 1958-1968**

**La décennie 1968-1978**

**Génération de militants**

**La Maison des fonctionnaires**

## **Deuxième partie**

### **Parcours d'un fonctionnaire dans le mouvement ouvrier 6**

**Enfance et jeunesse en Béarn**

**L'administration des Contributions indirectes**

**Syndicaliste et militant politique (1945-1958)**

**Le Syndicat des Indirectes (1958-1962)**

**La Fédération des finances (1963-1970)**

**L'Union Générale des fédérations de fonctionnaires (UGFF) (1970-1978)**

**La commission exécutive de la CGT (1969-1975)**

## **Troisième partie**

### **Travaux d'Histoire du syndicalisme des fonctionnaires 30**

## **Quatrième partie**

**Directeur du cabinet du ministre de la Fonction publique et des réformes administratives (1981-1983) 32**

**Conseiller d'Etat en service extraordinaire (1983-1987)**

## **Cinquième partie**

## **Contributions à l'Histoire sociale**

**La Commune de Paris**

**La Fonction publique**

**Un blog et des publications numériques**

**Conclusion**

**Annexe**